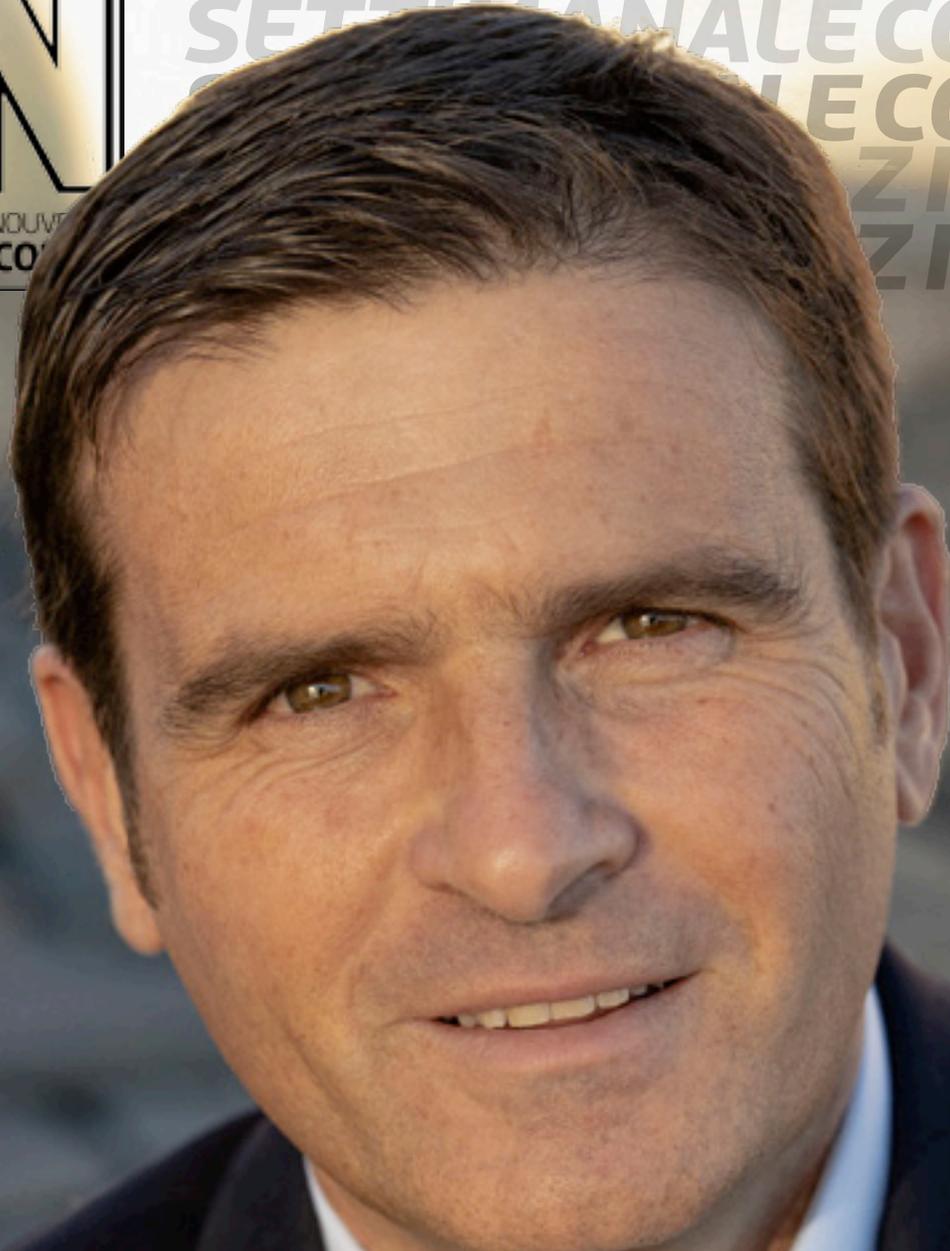




SETTIMANALE CORSU  
SETTIMANALE CORSU  
LE CORSU  
ZIONE  
ZIONE



JEAN-MARTIN MONDOLONI

# L'OUTSIDER

P5 À 7



CULTURE  
**MÉDIATHÈQUE**  
**SAMPIERO**  
P22

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4  
PROXIMITÉ P 10  
ANNONCES LÉGALES P11  
SOCIÉTÉ P21 • DAVID BRUGIONI P 22  
BRÈVES P23 • CARNETS DE BORD P24 • RÉTRO 2019 P25  
AGENDA P26

1,60€



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

Photo DR

# LA CRISE DE LA QUARANTAINE

JE LEUR AI JUSTE  
DEMANDÉ S'ILS PRÉFÉRAIENT  
DES NEMS OU DES PIZZE.



## SOMMAIRE

OPINIONS

P4

JEAN-MARTIN MONDOLONI **L'OUTSIDER**

P5

CULTURE **LA MÉDIATHÈQUE SAMPIERO**

P8

PROXIMITÉ **ALTERNATIVE VEGAN ET VÉGÉTARIENNE**

P8

ANNONCES LÉGALES

P10

SOCIÉTÉ **SURENDETTEMENT: ÇA BAISSÉ**

P21

MUNICIPALES **DAVID BRUGIONI**

P21

EN BREF ET EN CHIFFRES

P23

POLITIQUE **CARNETS DE BORD**

P24

RÉTRO **FÉVRIER 2019**

P25

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

P26

## L'Orsu esci da a so tana

**Hè** un pezzu oramai chì u ballò corsu hè raprisintatu senza discuntinuità in u mondu prufiziunali francesi. S'ellu si piglia solu l'asempiu di l'AC Aiacciu, a squadra isulana à u più altu nivellu oghji, in Liga 2, hè dipoi vintidui anni. Da «l'infernu» di a PHA (a settesima divisioni) in u 1992 à u «paradis» di a Liga 1 in u 2002, i Bianch'è Rossi avarani cunnisciutu tanti stondi, da i più belli à i più scuri. Com'è un ciculu eternu. Dopu avè fraquintatu torna l'elita da u 2011 à u 2014, l'ACA t'hà a pussibilità, oghji, di sunnià d'una cullata nova. Tuttu què grazia à un parcorsu assai intarissanti, cù, nanzi à i scontri di stu vennari u 28 di farraghju, una siconda piazza à a classifica cù 48 punti in 26 partiti. Dopu à incertezzi maiò à u principiu di a staghjoni, cù un club prumissu à una falata amministrativa in Naziunali 1 par via di prublemi finanziari è dunqua difficultà pà custruisca un effettivu cumpetitivu, si pinsava à un scopu solu: mantensi in Liga 2 nanzi tuttu. Eppo, i ghjurnati passendu, omu s'hè avvistu chì stu gruppu, mischju intelligjenti di sparienza è di ghjuventù, campava più cà bè è ch'ellu era parfurmenti, è ancu di più fora di i so lochi cà in casa soia. Risultatu: u mantenimentu hè assicuratu bellu in avanza, à u principiu di u mesi di farraghju, è l'omi di l'intrenori Olivier Pantaloni si mettini tandu ad avè ambizioni chjari. U club di u presidenti Christian Leca pruverà à tena u sicondu postu, sinonimu di cullata diretta in Liga 1, senza passà pà a tappa angusciosa di i play-offs, chì avia vistu fiascà l'Aiaccini guasgi dui anni fà, dighjà. S'è u campianatu ferma torna longu è senza vulè lampà una gattiva sorti à a casa bianch'è rossa, ci sò i raghjoni di sperà un bellu rigalu à a fini di maghju. Solu puntu podassi appena neru: u publicu di Timizzolu. A media di spettatori in u stadiu François Coty ùn trapassa micca i 3 000 spettatori. Un sprupositu. Saria ora chì «u populu di u ballò», chì si rivindicheghja cusì numarasu in Corsica, puru s'ellu ùn porta micca sempri i listessi culori, s'alzessi par dà ssu soprapìu d'anima à l'ACA pà vincia ssa battaglia nova. ■

Santu CASANOVA

**Vous** vivez en Centre-Corse, dans le Cap,

la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaï?

**Vous** avez une bonne connaissance de la vie publique,

culturelle, associative et sportive

dans votre bassin de vie?

**Vous** souhaitez mettre en lumière

les initiatives qui y voient le jour?

**Vous** aimez écrire et/ou prendre des photos?

**L'ICN recherche  
ses correspondants locaux.**

Écrivez-nous: [journal@icn-presse.corsica](mailto:journal@icn-presse.corsica)

### ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™

Directeur de la publication – Rédacteur en chef: Paul Aurelli (06 86 69 70 99)  
journal@icn-presse.corsica

#### BUREAU D'AJACCIO & RÉDACTION

• Chef d'édition Elisabeth Milleliri • [informateur.corse@orange.fr](mailto:informateur.corse@orange.fr)  
• 1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris • [eric.patris-sra@icn-presse.corsica](mailto:eric.patris-sra@icn-presse.corsica)

#### BUREAU DE BASTIA 1, Rue Miot (2<sup>e</sup> étage), 20200 BASTIA

• Secrétariat Bernadette Benazzi Tél. 04 95 32 04 40  
• Annonces légales Albert Tapiero Tél. 04 95 32 89 92  
• 1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli

#### CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia, Tél. 04 95 32 89 95  
Société locataire-gérante des titres et marques – Principaux associés: PA, AG, JFA, GA, PLO.

IMPRIMERIE AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia  
CPPAP 1020 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR • Alliance de la presse d'information générale  
Fondateur Louis Rioni



## H U M E U R

## Démésure pour démesure

**A**u XVII<sup>e</sup> siècle, Shakespeare écrit *Mesure pour mesure*, une pièce où il est question d'une vertu à protéger - celle d'Isabelle, qui s'apprête à rentrer dans les ordres- et qui devient l'objet d'échange pour sauver la vie d'un frère.

Au XXI<sup>e</sup> siècle, se joue presque quotidiennement une autre pièce qui pourrait s'appeler *Démésure pour démesure* tant les égos s'expriment et certains phénomènes révèlent l'incommensurable portée de paroles ou actes.

Démésure d'une certaine presse qui pour augmenter son audience et ses rentrées financières filme, flashe interroge durant des heures devant une prison Isabelle - pas celle de Shakespeare- qui attend son Patrick. Un justiciable qui une fois libéré et installé à l'arrière d'une berline ou de retour dans son moulin profite allégrement de l'aura que lui a conféré ce journalisme de complaisance.

Démésure, toujours, avec cette autre affaire où un homme met fin à sa campagne électorale parce qu'il n'avait pas pris conscience que le je/u solitaire avec son pinceau offert au regard d'une femme cachée derrière l'œil d'une caméra pouvait nuire à ses ambitions politiques et surtout à sa vie personnelle. Un homme du nouveau monde qui a vu sa vie privée jetée en pâture sur la toile des réseaux sociaux par un artiste contestataire qui se rêvait Caravage mais qui, in fine, n'a provoqué que carnage ou ravage.

Enfin démesure avec les 41 000 amendements déposés contre un projet de loi si flou. L'Assemblée nationale se transforme en théâtre shakespearien où le comique se mesure au tragique ; où le spectre du 49.3 qui hante désormais les bancs de l'Assemblée risque d'être le dernier personnage de ce spectacle affligeant d'une guerre de tranchée entre majorité et opposition qui ne mesurent plus les attentes des citoyens.

Dans la Grèce antique, la démesure considérée comme un crime provoquait la colère des dieux. Aujourd'hui, pullulante, elle encourage les uns en mal de reconnaissance à en faire usage et elle s'oppose de plus en plus violemment aux autres qui tentent encore de trouver où se cache l'homme qui est la mesure de toute chose. ■ **Dominique PIETRI**

## IL FALLAIT LE DIRE

«Je tiens à rappeler un message essentiel, on ne le dira jamais assez :

**lavez-vous les mains ! Lavez-vous les mains souvent. Toutes les heures»**

a déclaré **Olivier Véran**, nouveau ministre des Solidarités et de la Santé, lors d'un point presse sur le coronavirus le 26 février. Conseil non seulement judicieux mais encore nécessaire: selon les résultats, publiés le même jour, d'un sondage Ifop réalisé pour le compte de Diogène France, outre que seuls 3 Français sur 4 (76%) procèdent à une toilette complète tous les jours; se laver les mains n'est pas la priorité des Français: ils ne sont que 25% à le faire après s'être mouchés, 49% avant de passer à table, 37% après avoir pris les transports en commun et 71% après être allés aux toilettes. Un mot d'ordre que Mme Agnès Buzyn s'est fait un devoir de devancer, en quittant son ministère pour la course à la mairie de Paris.

Le souci de l'exemple, sans nul doute. ■ **EM**

## EN LIBERTÉ COUP DE THÉÂTRE !

**Coup de Jarnac !** Coup d'arrêt en rase campagne d'un tramway nommé désir! Coup de pied au cul, alias électrochoc du pauvre! Honte! Vergogna! Shame and scandal in the family ! Les mots et les maux qui s'égouttent du cas Griveaux abondent et posent question. Mais que dire sans médire ni prédire a posteriori? Quand tout est question de circonstances, tout peut survenir. «*Un temps peut venir, oui, un temps peut arriver où...*»\*

Si Narcisse s'était miré dans les eaux usées de quelque latrine, sa légende fleurerait-elle la lavande et la violette? La tubéreuse et le gardénia? Gardons-nous de répondre de façon péremptoire. Surtout si on présume que dans pareille situation, les vents (en poupe ou en proue) tiendraient grande place dans des faits, ersatz de chanson de geste répétée comme une scie. Mais, rose des vents ou vents nauséabonds, on ne pourra empêcher les médisants de susurrer qu'à force de hanter Paris by night à la problématique recherche d'électeurs, le candidat à la mairie s'est laissé glisser jusqu'au dérapage fatal. Triste mésaventure. Pâle copie de la fin du morpion motocycliste, héros d'une chanson du folklore estudiantin. *De profundis* d'une victime de la misère sexuelle dont on s'obstine à nier l'existence.

Ayons aussi une pensée émue pour centurions et cohortes de la Rem tant leur oncle Benjamin nous semble à présent avoir grand besoin d'un Zio pretu. Mais, diront les censeurs, comment après un intense élan d'autosatisfaction, choisir de s'offrir au voyeurisme inhérent à tout être humain en diffusant ses exploits sur la toile? Et ce, au risque de se brûler ailes et scrotum sur le bûcher des vanités? C'est oublier que si la chair est faible encore faut-il avoir lu sinon tous les livres du moins autre chose que la biographie d'Onan. Avant d'être frappé d'une mort politique apparente, un minimum de culture lui aurait permis d'aborder aux rivages de la petite mort; de reprendre pied en foulant la dure réalité du terrain, de revoir à la baisse son orgueil de coq faraud au constat de «*son bâton à un bout misérable, lacrimable, pendant tristement sur ses génitoires, comme chez tout homme normalement constitué qui vient d'en user*»; expression médiévale mais encore de la partie. Si toutefois j'ai bonne mémoire...

Conscients que tout être humain, fut-il toujours vêtu de probité candide et de lin blanc, ne peut se targuer de faire montre en toutes circonstances d'une hygiène intime irréprochable, les leaders politiques ont pris position en se refusant à lapider un homme qui tombe. Position hors tout kama sutra, ils ont subodoré que jeter la pierre dans les feuillées du pêcheur était de nature à récolter plus d'éclaboussures méphitiques que de lauriers tressés en couronne.

Il n'en demeure pas moins que dans le Marais parisien et autres quartiers de la capitale, grenouillages, rabouilleuses ou pas, les électeurs seront invités à se rendre aux urnes, avec une nouvelle part d'inconnu: à qui profitera la Faute de l'abbé Griveaux? Cherchez la femme, diront les amateurs de polar. Plus facile à dire qu'à faire face au brellan de dames annoncé avec un valet dans la manche. D'autant que paroles, relances et bluff seront de la partie. Sans oublier petites mesquineries et tricherie éhontée, qui pourraient très bien s'inviter à ce débat démocratique en tromper-l'œil. ■ **Paulu-Santu MUSÈ-PUGLIESI**

\*Cicéron

JEAN-MARTIN MONDOLONI

# L'OUTSIDER

*Jean Martin Mondoloni, président du groupe Per L'Avvene à l'Assemblée de Corse, brigue le fauteuil de maire de Bastia. Soutenu par les Républicains, celui qui incarne la droite régionaliste défie Gilles Simeoni dans sa citadelle bastiaise avant les élections territoriales de 2022. Quel est son programme pour Bastia et quel rôle compte-t-il jouer dans cette élection municipale ?*

*Entretien avec Christophe GIUDICELLI*



Photo DR

### **Pourquoi cette candidature ?**

Elle s'inscrit dans cette demande populaire qui vise d'abord à représenter la famille politique à laquelle j'appartiens. La deuxième chose, c'est, je crois, que plus on avance dans la campagne, plus on sent bien qu'il y a une soif de changement, une volonté d'alternance. À ce titre-là, la gauche étant représentée, les nationalistes étant représentés dans leur diversité, il eût été pour le moins étrange que ma famille ne soit pas représentée. Elle l'est, au travers d'une candidature qui ne s'est pas imposée mais qui s'est lentement distillée au fil des discussions que nous avons eues avec les actrices et les acteurs de la vie politique bastiaise.

### **Premier opposant à Gilles Simeoni à l'Assemblée de Corse, c'est important de venir le défier sur ses terres ?**

C'est le hasard de la territorialité de nos engagements respectifs qui nous conduit à Bastia. Il eût été impensable pour moi que ma famille ne soit pas représentée à Bastia. Il se trouve que je vis à Bastia et qu'à ce titre-là, nous avons considéré que parmi toutes les candidatures qui s'étaient dégagées, la mienne est celle qui pouvait optimiser nos chances de victoire.

### **Justement, certains candidats ont émis des critiques, non nominatives, sur des candidats qui se sont découverts Bastiais il y a seulement quelques mois...**

Trois éléments de réponses à ce sujet. D'abord, les candidats dont vous parlez seraient bien inspirés de déployer leurs arbres généalogiques partout où ils passent, on serait surpris. Deuxièmement, cette critique est une insulte faite aux Bastiaises et aux Bastiais qui m'accompagnent dans cette aventure, qui n'ont vraiment, de ce point de vue, pas de leçon à recevoir de quiconque. La troisième chose, c'est que depuis que nous sommes engagés, je n'ai pas entendu de Bastiais et de Bastiaises réclamer une carte d'identité ou une généalogie particulière. Les Bastiais sont préoccupés par leur quotidien, par la disparition du commerce, les déchets, par le déclassement de Bastia. Pour tout dire, je pense que Bastia est une ville de brassage, d'hospitalité qui a toujours accueilli les hommes et les femmes venus de l'extérieur et pour finir sur une note qui correspond au *spiritu* de Bastia, a macagna bastiaccia : « *Trà i sartinisi è i venachesi, ci pò esse una piazza per i casinchesi* ».

### **La droite est la seule famille qui part unie, depuis le retrait de Stéphanie Grimaldi.**

C'est une configuration qui est quand même très avantageuse. On a une gauche atomisée et une famille nationaliste désormais divisée. L'union s'est faite autour de la liste que je représente. Elle me donne la responsabilité de finir très haut au soir du premier tour et, dans ces conditions, de rassembler au deuxième tour les forces d'alternance qui voudront s'agréger à mon projet.

### **Bastia, en tout cas à l'époque moderne, n'a jamais été une véritable terre d'élection pour la droite. Comment menez-vous la campagne ?**

D'abord, en considérant que la droite a été cannibalisée, essentiellement par Emile Zuccarelli au fil du temps. Lorsqu'on compare les scrutins nationaux et vraiment locaux, on se rend compte que très longtemps, les familles de droite bastiaises étaient en surnombre mais qu'elles se tournaient vers les Zuccarelli lorsqu'il s'agissait de scrutins locaux. J'ai bon espoir qu'une partie de cet électorat retrouve aujourd'hui sa famille d'origine à la faveur d'une liste unique. Une liste d'hommes et de femmes qui ne se reconnaissent pas tous dans la famille libérale mais qui ont compris le sens de l'engagement qui était le mien dans cette élection et surtout une capacité à faire émerger des idées, des projets qui marquent l'esprit bastiais.

### **Pour vous, Bastia est une belle endormie, qu'entendez-vous par là ?**

Ça veut dire que Bastia est un joyau, mais qui n'a pas encore trouvé son écrin politique. Elle est déclassée surtout d'un point de vue politique. La première raison, c'est que les Bastiais ont été floués. Ils n'ont pas aujourd'hui la chance ou l'opportunité de pouvoir reconduire le maire qu'ils ont élu. C'est très important, Bastia a élu Gilles Simeoni, il n'est pas en compétition, au premier rang du moins et ça c'est un sentiment d'abandon qu'ont vécu les Bastiais. Ils ont été floués une deuxième fois, je pense qu'on a tourné le dos à un esprit bastiais qui prévalait dans la majeure partie de l'opinion. Les gens se sentent dans une corsitude affirmée. Avoir planté un drapeau corse n'est pas gênant, bien au contraire, moi j'assume cette part de corsitude, mais le faire en ôtant le drapeau français de la mairie, je pense que cela a beaucoup choqué et marqué l'opinion. Enfin, je pense que les Bastiais se sont sentis floués une troisième fois parce que ce que l'on appelle le nationalisme de gestion n'a pas fait ses preuves. On voit bien qu'à défaut d'échec, pour ne pas être trop dur, ce nationalisme de gestion, ici comme ailleurs, n'a pas réussi en matière de traitement des déchets, de stationnement. Il n'a pas réussi à endiguer les défections en matière de commerces et de proximité. Il n'a pas réussi finalement à répondre aux préoccupations des Bastiais et des Bastiaises. Surtout, il n'a pas réussi à satisfaire l'exigence qui a été fixée lors de cette élection. Quand on voit aujourd'hui ce qui n'est pas une ouverture de la part de la majorité nationaliste, mais ce qui est quelque part un reniement des fondamentaux, on se dit que les Bastiais ont été floués une quatrième fois.

*« Bastia est un joyau, mais qui n'a pas encore trouvé son écrin politique. Elle est déclassée surtout d'un point de vue politique. »*



### **Et comment réveille-t-on la belle endormie ?**

En répondant à la fois aux séquences d'urgence, et en même temps en ayant la capacité à projeter Bastia dans les trente prochaines années. Les séquences d'urgence, ce sont les problèmes de stationnement, de circulation, de déchets, de sécurité avec des poches d'insécurité qui se développent dans tout Bastia. Je pense aussi qu'il ne faut pas seulement donner une part de rêve, mais essayer de construire ce que sera Bastia pour les enfants d'aujourd'hui qui seront les adultes de demain. Nous avons un programme très ambitieux en matière de végétalisation, de modèle éco-durable, d'imagination, de créativité d'une ville qui ne doit être pas seulement connectée au monde d'aujourd'hui mais en anticipation du monde de demain.

### **Vos projets concrets ?**

Un office foncier solidaire qui va permettre l'accession à la propriété pour bon nombre de Bastiais : 60% sont locataires, 40% sont propriétaires. Comment aidons-nous les classes moyennes qui vivent ce sentiment de déclassement parce qu'elles ne peuvent plus habiter Bastia ? Plus classique, une offre de parking qui doit permettre de tourner le dos à ces problèmes d'engorgement en ville. Et enfin, une façon de se déplacer entièrement revisitée, avec des pistes cyclables, des voies piétonnes et des navettes électriques, qui vont redéfinir pas uniquement la façon dont on se déplace mais dont on vit et on commerce sur Bastia

### **Dans les thématiques des candidats, l'attractivité du centre ville et le commerce arrivent en tête des priorités. Que proposez-vous ?**

Un office du commerce, qui doit créer les conditions pour globalement que ça aille, des problèmes de stationnement, de déplacement, jusqu'à la lisibilité de l'offre commerciale. Prendre en charge ce qui ne doit pas appartenir aux commerçants. Le cœur de métier d'un commerçant, c'est de commercer, ce n'est pas de passer ses soirées sur Facebook pour augmenter sa visibilité.

*Office du commerce : « Le cœur de métier d'un commerçant, c'est de commercer, ce n'est pas de passer ses soirées sur Facebook pour augmenter sa visibilité. ».*

### **Autre thématique, le port de la Carbonite. Votre position ?**

Depuis très longtemps, je suis pour le port de la Carbonite. Un port qui soit un éco-port, qu'il ne franchisse pas les seuils d'acceptabilité sociale et environnementale. Il faut d'abord un port pour des raisons de sécurité. Deuxièmement, pour que l'on puisse, depuis ce port, redéfinir la

façon dont on se déplace sur Bastia et troisièmement pour que l'on crée les conditions afin que l'on dépasse les 8% de touristes que Bastia est en train de capter.

*« Depuis très longtemps, je suis pour le port de la Carbonite. »*

### **Un des « points chauds » de la campagne est la démolition de trois bâtiments à la cité des Monts. Votre avis ?**

Il s'avère qu'il n'y a pas à ce jour des problèmes de sécurité identifiés qui justifient la démolition. Il y a deux types de public. Les personnes qui y sont depuis près d'un demi-siècle et ne comprennent pas, elles ont raison, qu'on puisse les déloger de manière aussi brutale avec un manque de concertation évident. Un deuxième type de public, auquel on s'adresse pour l'accession à la propriété parce qu'ils ne veulent pas payer toute leur vie un bien sans être propriétaire. C'est notre engagement de faire en sorte qu'ils ne le soient plus moralement mais réglementairement.

### **Comment vous voyez-vous au soir du premier tour ?**

En tête de l'opposition, avec la responsabilité de conduire une dynamique au deuxième tour.

*Au soir du premier tour : « En tête de l'opposition, avec la responsabilité de conduire une dynamique au deuxième tour.. »*

### **Une union possible avec la gauche ?**

Le législateur a bien voulu les choses. Il a fait deux tours. Un premier pour rassembler son camp, le deuxième pour rassembler celles et ceux qui partagent un projet. Pour faire simple, sans voiler du reste ce qui n'existe pas, il n'y a pas de réunions dans des arrières-salles enfumées, où se dessineraient des combinaisons occultes. Très simplement, les Bastiais ont un choix. Soit ils continuent, soit ils changent. Pour changer, il y a deux options. Soit ils remettent en selle un certain nombre d'hommes et de femmes qui ont déjà exercé des fonctions électives et qui sont dépositaire du passé et donc d'un certain passif ; soit, ils choisissent le vrai changement. C'est l'équipe que j'ai l'honneur de conduire. Des hommes et des femmes d'expérience, qui incarnent un pari, celui de la jeunesse. Trois jeunes de moins de 25 ans dans les onze premières places. Un pari de l'audace, celui qui ne consiste pas seulement à être dans le court terme mais à dessiner la ville de demain. ■

# UN VENT NOUVEAU SOUFFLE SUR SAMPIERO



**R**edonner aux petits et aux grands la passion de la lecture. C'est le but que s'est fixé Alexandra Mari, responsable de la médiathèque Sampiero à Ajaccio depuis un an et demi. Pour ce faire, elle mise sur une programmation renouvelée pour dynamiser ce lieu important du centre-ville. «*On essayer d'insuffler des animations différentes afin d'amener les enfants et les jeunes adultes au goût du livre. Cela passe par plusieurs prétextes et des animations*», explique-t-elle. Afin de ré-attirer des publics qui s'étaient éloignés des bibliothèques et avaient perdu l'habitude de fréquenter de tels lieux, la responsable de la médiathèque centrale a ainsi imaginé des ateliers récurrents ayant pour thèmes la lecture, l'écriture, l'expression orale, l'initiation au théâtre, ou encore la sophrobiblio et la philobiblio. «*Les ateliers bébé lecteur et l'éveil musical marchent notamment très bien*», sourit Alexandra Mari. Au quotidien, beaucoup de jeux, et ponctuellement des escape game et autres chasses aux trésors, animent également désormais les travées de la médiathèque, où, au côté des classiques, l'univers «geek» tient une place de plus en plus importante. «*J'essaye de m'inspirer de l'air du temps et de répondre aux besoins du public actuel*», commente la responsable du lieu. «*On essaye aussi de développer beaucoup le fonds «fantasy» pour les jeunes. On sait que beaucoup d'enfants se détournent du livre et de la lecture en général, mais parallèlement on peut constater que ce qui draine énormément c'est la fantasy. Avec des sagas comme Harry Potter ou Le Seigneur des Anneaux, on a eu un rebond. Les enfants et les adolescents sont revenus dans des structures comme les nôtres pour s'approprier ce genre de lectures et peut-être en découvrir d'autres. C'est pour*

*cela que j'axe énormément là-dessus*», dévoile-t-elle encore. Ayant à cœur de toucher un maximum de personnes, la responsable de la médiathèque Sampiero organise aussi des ateliers à destination des adultes. Très éclectiques, ceux-ci peuvent prendre la forme de conférences, d'expositions mais aussi de rencontres autour du vin ou de la gastronomie. Des événements qui ont pour point commun d'être entièrement gratuits, afin de permettre à tous d'en profiter et de donner accès à la culture au plus grand nombre. «*C'est vraiment un service rendu aux Ajacciens, glisse Alexandra Mari. La médiathèque est un lieu de mixité sociale. Il y a des gens qui viennent ici et qui n'iront pas dans les musées, voir des expositions ou même au cinéma parce qu'ils n'en ont pas les moyens. On veut donc créer une ambiance particulière, qui permette aux gens de se sentir bien au sein de la médiathèque. Pas juste qu'ils viennent prennent un document et repartent*». Grâce à la mise sur pied de ces moments originaux, la médiathèque Sampiero compte aujourd'hui quelque 13 000 inscrits et a vu sa fréquentation doubler en un an. Plus ancienne médiathèque du réseau ajaccien, «la centrale» s'étale aujourd'hui sur 400 m<sup>2</sup> où sont proposés aux usagers plus de 32 000 livres dans le fonds moderne, le plus important fonds corse de la ville, une quarantaine de revues, ainsi que près de 2 500 DVD, 3 500 CD et deux postes informatiques. Des ressources, elles-aussi, accessibles gratuitement. ■ Manon PERELLI

**Savoir + : Ateliers gratuits et sur inscriptions**  
**Pour plus de renseignements sur le programme :**  
 04 95 51 11 50 ou [www.bibliothèques.ajaccio.fr](http://www.bibliothèques.ajaccio.fr)



Photos Manon Perelli

## Un atelier pour donner les clefs des médias aux enfants

En ce début d'année 2020, la médiathèque Sampiero, en collaboration avec la journaliste et écrivaine publique Sabine Susini, a lancé un atelier «Petit Reporter» pour les enfants à partir de 8 ans. «*Le but est de développer le goût de la lecture et de l'écriture chez les plus jeunes*», souligne Alexandra Mari. Organisé un mercredi sur deux, cet atelier a pour objectif l'édition d'une petite gazette à la fin de l'année. Dans celle-ci, seront abordées des thématiques qui parlent aux enfants : «*On pourra par exemple y écrire sur des livres, CD ou DVD que l'on trouve à la médiathèque, sur les coups de cœur des enfants, la culture, réaliser des interviews de personnes qui travaillent à la médiathèque, ou encore parler de leur univers proche, comme d'un commerçant ou d'un lieu de la ville*», confie la responsable de la médiathèque en insistant sur le fait qu'aucune obligation n'est fixée aux enfants : «*On ne veut pas leur mettre de contraintes, car on sait que celles-ci peuvent être des freins, et donc on leur fait bien comprendre qu'ils peuvent venir à leur convenance, tous les 15 jours ou plus ponctuellement*». Pour les mettre dans le bain, lors des premières séances, les petits reporters en herbe se sont concentrés sur l'apprentissage de ce qu'est la Une d'un journal et sa construction. Le petit groupe, composé de 5 ou 6 enfants suivant les séances, doit maintenant s'atteler à trouver un nom à la gazette, avant de partir en reportage. Ils s'essayeront alors à faire des recherches documentaires afin d'aller chercher une information, puis à mettre celle-ci en forme pour la présenter dans la gazette. «*On veut leur montrer qu'on n'invente pas un article. Qu'on doit aller chercher les bonnes infos, explique Alexandra Mari. Ainsi, on leur donne des clefs pour apprendre à déchiffrer l'actualité, leur faire comprendre comment elle peut être présentée à eux et savoir se l'approprier correctement*». Ces clefs, la responsable de la médiathèque l'espère, auront aussi pour impact de sensibiliser ces enfants à faire la part des choses entre une information vérifiée émanant d'un média sérieux, et une «fake news», à une époque où celles-ci se font légion. «*Le but, c'est qu'ils fassent attention à l'information qu'ils peuvent absorber tous les jours. On veut développer leur curiosité, leur esprit critique, et les aider à avoir les outils nécessaires pour plus tard*», appuie Alexandra Mari.

Novateur, cet atelier est une grande première dans les médiathèques ajacciennes et remporte déjà un beau succès auprès des enfants, qui ne tarissent pas d'éloges sur leur expérience au sein de la petite rédaction de Sampiero. Béatrice, lectrice invétérée qui n'a pas attendu cet atelier pour venir régulièrement dévorer les livres de la médiathèque, est ainsi enchantée de se glisser dans la peau d'une reporter. «*J'apprends plein de choses sur la culture, sur ce qui se passe*», se réjouit-elle. Tandis que pour sa copine Lilou, qui envisage peut-être de devenir elle-même un jour journaliste, cette animation était une occasion rêvée de s'essayer au métier. Après la construction puis l'édition de la petite gazette à la fin de l'année, celle-ci sera distribuée au sein de la médiathèque, ainsi qu'aux proches des enfants. Mais pas que. «*Vu que l'on est en centre-ville, on a aussi imaginé que quand sortira cette gazette, il faudra aller vers l'autre. Avec l'accord des parents, on peut imaginer qu'ils pourront se déplacer par exemple dans la rue Fesch et aller déposer cette petite gazette chez les commerçants*», glisse Alexandra Mari. ■ MP

INITIATIVE

# L'ALTERNATIVE VÉGÉTARIENNE ET VEGAN



Photo Manon Perelli

**Proposer des mets végétariens et végétaliens dans une région où le patrimoine culinaire fait la part belle aux produits de la chasse, de la pêche et de l'élevage, est-ce une gageure? Pas pour Valérie Cossuet qui a ouvert dans le centre d'Ajaccio un restaurant-traiteur qui invite à revoir les idées reçues sur le végétarisme et le véganisme.**

**N**iché dans la rue des Trois-Marie à Ajaccio, un nouveau restaurant-traiteur un peu particulier a ouvert ses portes le 14 septembre dernier. Ici, point de trace de viande ou de poisson: 1001 saveurs sauvages fait la part belle à la cuisine végétarienne, végétalienne et sans gluten. Un local chaleureux, à la lumière douce, qui invite à la détente. Derrière ses fourneaux, Valérie Cossuet, la maîtresse des lieux, s'affaire dès 7 heures du matin pour que tout soit prêt à l'arrivée de ses premiers clients. «*J'ai toujours aimé cuisiner*», confie cette souriante quinquagénaire en remuant le tajine de lentilles au seitan au menu du jour. Arrivée de l'Hérault l'année dernière pour suivre son compagnon en poste à Ajaccio, Valérie n'imaginait pas rester les bras croisés. «*Dans mon petit village, au nord de Montpellier, nous avons ouvert avec une amie et l'aide d'autres personnes, une boutique où on a réussi à réunir une vingtaine de producteurs locaux de tous styles. Avec mon amie, nous nous occupons de la partie traiteur dans cette boutique en végétarien. J'ai voulu continuer ici*», explique-t-elle. Végétarienne elle-même, Valérie aspire désormais chaque jour à proposer aux Ajacciens des plats créatifs. «*J'essaie de montrer aux gens qu'il existe une autre façon de s'alimenter, avec des produits sains, des choses simples que l'on peut agrémenter. C'est super intéressant de faire ce type de cuisine ici, où les gens ne sont pas très végétariens*», souligne-t-elle. Dans une optique de consommation responsable, Valérie a par ailleurs à cœur de travailler exclusivement avec des produits de saison afin de respecter la nature et d'avoir une consommation responsable: «*En frais, je ne travaille qu'avec de petits producteurs locaux et bio. Tous les matins, je vais faire mon petit marché, et j'élabore mon plat du jour*

*en fonction de ce que je trouve chez mon fournisseur*», indique-t-elle. Un concept qui n'a pas tardé à trouver son public. «*Une grosse partie de ma clientèle n'est pas forcément végétarienne mais souhaite manger des produits sains, mieux se nourrir, avec des produits frais, locaux et de saison*, glisse la cuisinière en se réjouissant. *Les gens trouvent le concept original et intéressant. Souvent, ils viennent par curiosité, pour tester. Ils ressortent surpris, mais conquis par cette alimentation*». Grâce à ses publications sur les réseaux sociaux et surtout au bouche-à-oreille, les 14 couverts de 1001 saveurs sauvages font régulièrement le plein. Mais point de déception pour ceux qui n'arrivent pas à trouver une place assise: grâce à la partie traiteur, il est tout même possible d'emporter différentes tartes salées, chaussons aux légumes, galettes de céréales, pâtés végétaux, crêpes et muffins salés, et autres tartes sucrées. Des mets dans lesquels Valérie affectionne particulièrement d'utiliser des graines qu'elle fait torrifier, de nombreuses épices et herbes aromatiques et même des saveurs plus sauvages. Elle agrmente ainsi toujours ses assiettes avec de la salade sauvage, et travaille régulièrement les orties sous forme de tartes, chaussons et autres soupes. Au quotidien, elle aime aussi cuisiner d'anciens légumes. «*Tout ce que les gens ne mangent plus beaucoup comme les panais et les rutabagas, pour les faire redécouvrir. C'est chouette de faire redécouvrir des choses aux gens*», sourit-elle. Grâce à ses plats originaux, Valérie est régulièrement sollicitée par ses clients à la recherche de conseils pour cuisiner en végétarien depuis chez eux. Au point, qu'elle envisage désormais d'organiser des stages de cuisine végétarienne aux beaux jours. ■

Manon PERELLI



## CREATIONS SOCIETES

N° 01

### AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une Société par acte sous seing privé, en date du 6 février 2020, à Porto-Vecchio.

Dénomination : **PUNTA SERENA.**

Forme : Société à Responsabilité Limitée  
Objet : Hébergement touristique, autres hébergements, snack restauration rapide, autres services restauration, activité de location, location de courte durée de voitures légères, toutes activités touristiques.

Durée de la société : 99 année(s)

Capital social fixe : 10000 euros

Siège social : Route de Bocca Dell' Oro, 20137 Porto-Vecchio

La société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio

Gérant : Monsieur **BILLET Christophe**, demeurant 58 A Avenue des Ecoles Militaires, Résidence Val de la Torse, 13100 Aix en provence

Pour avis.

N° 02

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à COTI-CHIAVARI en date du 17 février 2020, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION :

**ARIOLA CONSTRUCTION,**

SIEGE SOCIAL : 12 rue Costa Di Fiori, Coti-Chiavari (20138)

OBJET : Maçonnerie, construction de piscines, toiture, terrassement, pose de fenêtres, pose de carrelage, de faïence, l'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe ;

- Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe.  
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 euros

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

PRÉSIDENT : **VITOR HUGO GONCALVES ROCHA**, demeurant 12 Costa Di Fiori, Coti-Chiavari (Corse),  
IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

N° 03

### SOCOSO

Société par Actions Simplifiée

Capital : 3750 Euros

Siège social : Pôle de Suartello II

Route de Mezzavia

20090 Ajaccio (Corse-du-Sud)

### CONSTITUTION DE SOCIETE

Aux termes d'un acte SSP en date du 19 février 2020, il a été constitué une Société :  
Dénomination sociale : **SOCOSO**  
Siège social : Pôle de Suartello II - Route de Mezzavia - 20090 Ajaccio (Corse-du-Sud).

Forme : SAS

Capital : 3750 Euros

Objet social : Production et vente en gros et au détail d'articles de souvenirs, la vente de produits publicitaires, le conseil en communication et marketing ;  
Président : M. **Christophe ISTRIA** domicilié 22 boulevard Dominique Paoli - 20090 Ajaccio, nommé pour une durée indéterminée.

Directeur Général : M. **Ferdinand ACQUAVIVA** domicilié 19, Avenue Maréchal Juin - Immeuble les Bleuets - Bât 4 - Résidence des Fleurs - 20090 Ajaccio, nommé pour une durée indéterminée.

Les transmissions d'actions sont soumises à l'agrément prévu à l'article 11 des statuts

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio

La société sera immatriculée auprès du Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 04

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 20/02/2020, il a été constitué une SASU dénommée :

**PROMETHEE**

Siège social : route du vittulo, Fontaine du Vittulo, 20000 Ajaccio  
Capital : 5.000 €

Objet : Commercialisation et installation de matériel de : vidéosurveillance, alarme, automatisme

Président : M. **Stéphane PETRETO**, res Livrelli, 20000 Ajaccio

Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agréments : Actions librement cessibles entre associés uniquement.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 05

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 18 février 2020, il a été constitué une SCI :

Dénomination : **SAFIRM**

Siège social : Avenue Maréchal Juin, Résidence Fleurs Coquelicots, Bât. C7, 20090 Ajaccio

Capital : 280.000,00 €

Activités principales : en France et à l'étranger : acquisition, gestion, exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens immobiliers, exceptionnellement vente des biens détenus, prise de participation dans toutes sociétés immobilières, obtention de tous prêts

Durée : 99 ans

Gérant : M. **Abdeslam SAGHIR** demeurant Avenue Maréchal Juin, Résidence Fleurs Coquelicots, Bât. C7, 20090 Ajaccio

Cession de parts sociales : Libre entre associés et soumise à agrément des associés à l'unanimité  
Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 06

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date à AFA du 20 février 2020, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **ATRIUM SOLAR SAS**

FORME : Société par Actions Simplifiée  
CAPITAL : 1.000 euros

SIEGE : Route de Caldaniccia, Lieu-dit Pernicaggio, 20167 Sarrola-Carcopino  
OBJET : Le développement, la réalisation et l'exploitation sous toutes ses formes, directement ou indirectement, sur le territoire de la Corse, de centrales solaires photovoltaïques avec ou sans stockage d'électricité ;

DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

INALIENABILITE DES ACTIONS : Néant  
AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises conformément à l'article 13 des statuts à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote, avec prise en compte des voix du cédant.

PRÉSIDENT : Monsieur **Patrick ROCCA**, demeurant Place de l'Eglise, 20129 Bastelicaccia

IMMATRICULATION : RCS d'Ajaccio.

Pour avis. Le Président.

N° 07

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé signé en date du 01.02.2020, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : **AAR&S**

Forme : SAS

Capital : 1000 €

Siège social : Lotissement U Stollu - Lieu-dit « Travolo » - 20226 Belgodère

Objet : Architecture

Durée : 99 années

Présidence : Monsieur **Laurent SALOMON** né le 17 juillet 1954 à Drancy (93) de nationalité française demeurant : 41 bis boulevard Soult, 75012 PARIS a été désigné président pour une durée illimitée. Conditions d'admission aux assemblées et d'exercice du droit de vote : Tout associé peut y participer et chaque action vaut une voix

Transmission des actions : Agrément sauf entre associés

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

N° 08

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 19 février 2020, il a été constitué sous la dénomination **BOUCHERIE DE LECCI** une Société par Actions Simplifiée, régie par la loi et les dispositions réglementaires en vigueur, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Siège social : Lotissement Pirelli, N 10, Zonza, 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio  
Objet social : Toute activité de boucherie, charcuterie, traiteur.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au RCS  
Capital social : 1.500 €

Président : Monsieur **Alain, André, Sébastien PARIAN**, né le 30 janvier 1963 à MARSEILLE 13007, de nationalité française, demeurant à RN 198, 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio - Zonza

Pour avis et mention,

N° 09

### BATI RENO2A

Société par Actions Simplifiée

Unipersonnelle

Au capital de 500 euros

Siège social :

Résidence Bel Horizonte

Bâtiment H 6, avenue du Mont Thabor

Chemin de Pietralba, 20090 Ajaccio

### AVIS DE PUBLICITE

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION SOCIALE :

**BATI RENO2A**

ENSEIGNE : **RENOBAT**

FORME : Société par Actions Simplifiée  
SIEGE SOCIAL : Résidence BEL ORIZONTE Bâtiment H - 6, avenue du Mont THABOR - Chemin de PIETRALBA - 20090 Ajaccio

OBJET : Réalisation de travaux de peinture, de revêtement des sols et des murs, de plâtrerie, d'isolation et de finitions

DUREE : 99 années

CAPITAL : 500 euros

PRÉSIDENT : M. **ANDREANI Jonathan**

Domicilié : résidence Bel Horizonte - Bâtiment H - 6, avenue du Mont Thabor - 20090 Ajaccio

IMMATRICULATION : Au RCS Ajaccio  
CLAUDE D'AGREMENT : La transmission de parts est soumise à l'agrément des associés sur décision prise à la majorité des droits de vote

Pour insertion,

N° 10

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 17 février 2020, il a été constitué une SCI :

Dénomination : **SCI ANDRIA**

Siège social : Chemin de Campiccioli - Route d'Alata - 20090 Ajaccio

Capital : 1.000.000,00 €

Activités principales : en France et à l'étranger : acquisition, gestion, exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens immobiliers, exceptionnellement vente des biens détenus, prise de participation dans toutes sociétés immobilières, obtention de tous prêts

Durée : 99 ans

Gérant : M. **Sébastien Christian PAPA**

demeurant Chemin de Campiccioli, Route d'Alata, 20090 Ajaccio et **Mme PAPA** née Aurélie MARCAGGI demeurant Chemin de Campiccioli, Route d'Alata, 20090 Ajaccio

Cession de parts sociales : Libre entre associés et soumise à agrément des associés à l'unanimité  
Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 11

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 28/01/2020 il a été constituée une SASU

Dénommée : **TCF ELECTRICITE**

Siège social : Atelier de Suartello, chemin de Ranocchietto, 20000 Ajaccio

Capital : 1.000 €

Objet : Distribution de matériel électrique, électricité générale

Président : **TCF**, SARL, Atelier de Suartello, chemin de Ranocchietto, 20000 Ajaccio, 793 898 529 RCS de AJACCIO représentée par **GELORMINI-ARMANI Jean-François**

Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans

Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AJACCIO en date du 11 février 2020, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION : L'AGHJALESA,**  
**SIEGE SOCIAL :** Immeuble Les Cactus, Bât B, Rue des Cactus, Parc Berthault, Ajaccio [Corse]

**OBJET :**

- L'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, la gestion de son patrimoine, par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance.

- La prise de tous intérêts et participations dans toutes sociétés ;

Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation de ceux de ses immeubles devenus inutiles à la société au moyen de vente, échange ou apports en société.  
**DUREE :** 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

**CAPITAL :** 1000 euros

**Montant des apports en numéraire :** 1000 euros

**GERANCE :** Monsieur **Dominique BICHICCHI**, demeurant : Immeuble Les Cactus, Bât B, Rue des Cactus, Parc Berthault, Ajaccio [Corse],

**AGREMENT DES CESSIONS :** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des tiers étrangers à la société [y compris le conjoint et membre de la famille du cédant] qu'avec le consentement des associés, représentant plus des trois quarts des parts sociales.

**IMMATRICULATION :** Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio

**Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.**

## AVIS DE CONSTITUTION

Par assp du 19/02/2020, avis de constitution d'une SAS dénommée :

**CASA MEA**

**Sigle : CASA MEA**

**Capital :** 1000 € divisé en 1000 actions de 1 € chacune.

**Siège social :** Chez Climatec, ZI du Murtone, Route de Porapo, 20137 Porto-Vecchio.

**Objet :** Maçonnerie générale, plomberie, électricité, plâtrerie, menuiserie, assainissement, terrassement, peinture, revêtement sols, revêtement murs, nettoyage, décoration intérieure, décoration extérieure

**Durée :** 99 ans.

**Président :** **TAFANI JOSE**, Cinquino, Route de Muratello, 20137 Porto-Vecchio Immatriculation au R.C.S. d'Ajaccio.

## AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :  
**Dénomination sociale :** **Limunata Di Ghjadda - LDG**  
**Capital :** 1000 €  
**Siège social :** Gialla, 20137 Porto-Vecchio  
**Objet :** conception, fabrication, commercialisation de produits alimentaires et en particulier de boissons gazeuses telles que limonade.  
**Durée :** 99 ans.  
**Président :** M. **De Luca Christian** demeurant Gialla, 20137 Porto-Vecchio  
**Directeur général :** Mme **De Luca Solenne**, demeurant Gialla, 20137 Porto-Vecchio  
 Toute cession devra obtenir l'agrément des associés en assemblée extraordinaire. Les associés devront se réunir en assemblée générale ordinaire au moins une fois par an.  
**RCS :** Ajaccio.

## AJMCD

**Société de Participations Financières de Profession Libérale de Pharmaciens d'Officine**  
**Au capital de 1000 euros**  
**Siège social :**  
**13-14 Lotissement Saint-François**  
**20620 Biguglia**

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Bastia du 21 février 2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société de Participations Financières de Profession Libérale de Pharmaciens d'Officine

**Dénomination :** **AJMCD**

**Siège :** 13-14 Lotissement Saint-François, 20620 Biguglia

**Durée :** Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

**Capital :** 1000 euros

**Objet :** La détention de titres des sociétés de sociétés d'exercice libéral de pharmaciens d'officine.

**Exercice du droit de vote :** Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions avant la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**Agrément :** Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés, conformément à l'article 10 de la loi 90-1258 du 31 décembre 1990 et selon la procédure prévue par l'article L.228-24 du Code de commerce.

**Président :** **Marie-Catherine Dominici**, Pharmacienne, demeurant 13-14 Lotissement Saint-François, 20620 Biguglia  
 La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

**Pour avis, Le Président.**

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 20/02/2020, il a été constitué une SCI dénommée :

**PALAZZO**

**Siège social :** Hameau Palazzo, 20253 Patrimonio

**Capital :** 100 €

**Objet :** Location de locaux professionnels  
**Gérant :** Mme **GIANNONI Caroline**, Palazzo, 20253 Patrimonio

**Cession des parts sociales :** Libre entre les associés. Toute cession à un tiers est soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés réunis en AG.

**Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

## AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 20/02/2020, il a été constitué une SASU dénommée :

**MK POSE**

**Siège social :** 11 LOT PIETRALBU SUTTANU, 20214 CALENZANA  
**Capital :** 3000 €  
**Objet social :** Travaux de pose de menuiserie en bois, PVC, aluminium.

**Président :** M **DEGOUSEE Mickael** demeurant 11 LOT PIETRALBU SUTTANU, Chemin de Pietralba, 20214 CALENZANA élu pour une durée de Illimité ans.  
**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date à VESCOVATO [20] du 14/02/2020, il a été constitué une SAS présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION : CLEY-2B**

**SIEGE SOCIAL : VESCOVATO [20]** Lieu-dit Petracolo - Carrefour Colombo

**OBJET :** La prise de participations dans toutes entreprises ou sociétés, quel qu'en soit l'objet ou la nature juridique, par voie d'acquisition de parts ou d'actions, souscription, apport ou autrement; l'achat et la vente de tous titres ou valeurs mobilières, cotés ou non cotés; l'acquisition et la gestion de tous immeubles et domaines immobiliers en France et à l'étranger, la vente desdits immeubles et domaines immobiliers ; les prestations de tous services administratifs, de gestion, informatiques, financiers, commerciaux et techniques au profit de toutes ses filiales et participations ; l'ingénierie financière, toutes prestations de services dont l'exercice par une profession n'est pas soumise à réglementation, le négoce national et international de tout bien commercialisable et dont l'exercice par une profession n'est pas soumise à réglementation, holding nationale et internationale, gestion financière des sociétés de groupe, des sociétés intergroupes et de toutes autres sociétés nationales ou internationales conformément à la législation monétaire et financière européenne ; la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

**DUREE :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BASTIA.

**CAPITAL SOCIAL :** 260.000 euros

**CLAUSES RESTREIGNANT LA TRANSMISSION DES ACTIONS :** Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions détenues par l'associé unique sont libres

**ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET EXERCICE DU DROIT DE VOTE :** Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

**PRÉSIDENT :** **Fredrik EYCHENNE** demeurant 11 Clos Palatino, 20290 BORGIO

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 20/02/2020, il a été constitué une S.A.S. ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale :** **P.M.C.**

**Objet social :** Exploitation fonds de commerce de débits de boissons et de restauration

**Siège social :** 11, rue Alsace Lorraine - 20260 Calvi  
**Capital :** 2.000 €. **Durée :** 70 ans.

**R.C.S :** Bastia  
**Président :** Monsieur **Pascal COSTA** demeurant 11 rue Alsace Lorraine à CALVI (Haute-Corse) ;

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20/10/2017 à Ajaccio, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :**

**CRYOFIRST ADVANCE INSTITUTE**

**Forme :** SAS

**Siège social :** Résidence Rocade Padules - Route d'Alata - 20090 Ajaccio

**Objet :** L'exploitation sous toutes formes de tous fonds de commerce en rapport avec les soins esthétiques, à savoir centre ou institut de beauté.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

**Capital :** 1000 euros.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé a autant de voix qu'il possède d'actions.

**Agrément :** Toute cession est soumise à un agrément au profit des autres associés. Cet agrément est de la compétence de la collectivité des associés.

**Direction :**

En qualité de Président de la SAS, M. **SARRAZIN Patrick**, demeurant Résidence Rocade Padules - Route d'Alata - 20090 Ajaccio. Et en qualité de directeur général de la SAS M. **PIERI Jean-Paul**, demeurant Im Le Saphir - Chemin de Culetta - 20167 Mezzavia,

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

**Pour avis, Le Président.**

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SOLLACARO du 17 février 2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société par Actions Simplifiée  
**Dénomination :** **PRESOTTO PEINTURE**

**Siège :** Rue Alexandre Dumas, 20140 Sollacaro

**Durée :** Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

**Capital :** 1500 euros

**Objet :** Tous travaux d'aménagement intérieur, peinture, plaque de plâtre.

**Exercice du droit de vote :** Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**Transmission des actions :** La cession des actions de l'associé unique est libre.

**Agrément :** Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

**Président :** Monsieur **Eric, Fabrice PRESOTTO**, demeurant Rue Alexandre DUMAS, 20140 Sollacaro

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

**Pour avis, Le Président.**

## AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 29/01/2020, il a été constitué la SCI dénommée **WALYNAQUE**.

**siège social :** 8 hameau de la foce, appartement 67, 20217 Saint Florent.  
**Capital :** 100€. **Objet :** acquisition et gestion de biens mobiliers et immobiliers. **Gérence :** M. **Yves Walschot**, 33 dreve des renards, 1180 Bruxelles (Belgique). Cessions soumises à agrément. **Durée :** 99 ans. Immatriculation au RCS de Bastia.

**HOLDING GMS**

**Société par Actions Simplifiée**  
**Au capital de 2000 euros**

**Siège social : Chez Mr Marc Gambotti**  
**Bagni, 20243 Isolaccio di Fiumorbo**

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ISOLACCIO DI FIUMORBO du 18 février 2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée  
 Dénomination : **HOLDING GMS**  
 Siège : Chez Mr Marc GAMBOTTI, Bagni, 20243 Isolaccio Di Fiumorbo

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 2000 euros  
 Objet : La société a pour objet en France et à l'étranger la détention et la gestion des parts ou des actions dans le capital d'autres entreprises.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : **Marc GAMBOTTI**, demeurant Bagni, 20243 Isolaccio di Fiumorbo La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, Le Président.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant un acte ssp en date du 03 février 2020, il a été constitué une SCI :

Dénomination : **JUMAELE**  
 Siège social : Parc Fiorella, Bât. F, Santa Lina, 20000 Ajaccio

Capital : 2.000,00 €  
 Activités principales : en France et à l'étranger : acquisition, gestion, exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens immobiliers, exceptionnellement vente des biens détenus, prise de participation dans toutes sociétés immobilières, obtention de tous prêts

Durée : 99 ans  
 Gérant : M. **Alain AMHAN** Parc Fiorella, Bât F, Santa Lina, 20000 Ajaccio

Cession de parts sociales : Libre entre associés et soumise à agrément des associés à l'unanimité

Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte SSP du 05/02/2020, il a été constitué une SAS dénommée :

**LA COMMUNAUTE DE L'ANNEAU**  
 Siège social : 3, boulevard Général de Gaulle, 20200 Bastia

Capital : 500 €  
 Objet : Brasserie, restauration et débit de boissons

Président : **LAMINE Hafed** Résidence Santa Regina, bât d, 20620 Biguglia

Transmission des actions : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTIA du 14/02/2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée  
 Dénomination : **Pia**  
 Siège : 5 Boulevard Auguste Gaudin, 20200 BASTIA

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés  
 Capital : 1000 euros

Objet : La profession d'architecte  
 Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur **Pierre-Louis, Marie, Alexandre FILIPPI**, demeurant 6, Rue César Campinchi, 20200 BASTIA. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21.02.2020, il a été constitué une Société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination Sociale : **SCI A CARGHJACANESA III**  
 Forme : Société Civile Immobilière

Capital social : 300 euros  
 Siège social : 28 rue de Wagram, 20000 Ajaccio

Objet social : L'acquisition, la propriété, l'administration, la gestion, la mise en location de tous biens immobiliers ainsi que toutes les opérations liées à cet objet.

Gérant : **Dimitri, Pierre-Baptiste de Rocca Serra** demeurant 28 rue de Wagram, 20000 Ajaccio.

Transmission des parts : La cession des parts est soumise à une clause d'agrément

Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte sous seing privé du 14/02/20 a été créée la Société Civile Immobilière **SCI Casa Rocca** :

Capital : 100 euros  
 Durée : 99 ans

Objet : Acquisition, location, construction de tout bien immobilier

Siège social : 9 rue Pasteur, 20137 Porto-Vecchio

Gérant : **Thomas Colonna Cesari** della Rocca, 9 rue Pasteur, 20137 Porto-Vecchio

Immatriculation au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio

Cession des parts sociales soumise à l'agrément voté à la majorité des 3/4.

**SARL RACHEL & CO**

**Société à Responsabilité Limitée**  
**Au capital de 1000 Euros**

**Siège social : Résidence Arutoli 2**  
**Bât l'Odyssee - Route de Muratello**  
**20137 Porto-Vecchio**

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20/02/2020, il a été constitué la Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : **SARL Rachel & Co**  
 Capital Social : 1000 Euros

Siège Social : Résidence Arutoli 2 - Bât l'Odyssee - Route de Muratello - 20137 Porto-Vecchio

Forme : SARL  
 Durée : 99 ans

Objet : La création, l'acquisition, l'exploitation et la gestion, de tout commerce de coiffure mixte, barbier, ongles, vente de produits capillaires, maquillage, maroquinerie.

Gérance : Mlle **DUMONTET Rachel**, née le 26.11.1990 à Montpellier, demeurant Résidence Grimaldi N°4 - Route de Bonifacio - 20137 PORTO-VECCHIO, et Mme **DUMONTET Isabelle**, Née le 29.05.1965 à Angoulême, Demeurant Résidence Grimaldi N°11 - Route de Bonifacio - 20137 PORTO-VECCHIO,

Immatriculation : Au greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio ainsi qu'au registre des métiers.

Pour avis, Le Président.

**MARBRIERIE CUBADDA**

**Société par Actions Simplifiée**

**Au capital de 1000 euros**

**Siège social : Avenue de la Libération**

**Villa Ponte Prado, 20600 Bastia**

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTIA du 21 février 2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée  
 Dénomination : **MARBRIERIE CUBADDA**

Siège : Avenue de la Libération, Villa Ponte Prado, 20600 Bastia

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros  
 Objet : Achat, vente, taille, façonnage et finissage de marbre et autres pierres.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : **Jules-Mathieu Cubadda**, demeurant 3 lotissement California, 20290 Lucciana

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, le président.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : **Global Gest Immo**

Capital : 500 €  
 Siège social : 28 cours Grandval, 20000 Ajaccio

Objet : marchands de biens. Durée : 99 ans. Président : M. **Mattei François Joseph** demeurant 28 cours Grandval, 20000 Ajaccio

La cession des actions est libre. Chaque action a droit à une voix. RCS : Ajaccio.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant un acte ssp en date du 25 février 2020, il a été constitué une SASU : Dénomination : **ESPACE CONSEILS**  
 Enseigne commerciale :

**CHRISTOPHE FARINOTTI**

Siège social : Pôle d'activités du Stiletto, Route du Stiletto, 20090 Ajaccio

Capital : 100,00 €  
 Activités principales : en France et à l'étranger : opérations de conseils, consulting, assistances, interventions, formations, supports et intermédiactions auprès de toute personne physique ou morale, dans tout domaine d'activités autres que réglementées, opérations de gestions administratives, financières, publicitaires, contractuelles et patrimoniales relevant d'activités autres que réglementées

Durée : 99 ans  
 Président : M. **Christophe Jean Angel FARINOTTI** 2 Rue Fesch, 20000 Ajaccio

Cession d'actions : Soumise à agrément de l'actionnaire unique exception des cessions d'actions au bénéfice du conjoint, d'un ascendant ou descendant ou héritier de celui-ci

Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant un acte ssp en date du 18 février 2020, il a été constitué une SCI :

Dénomination : **SCI SAGHIR INVEST**  
 Siège social : Avenue Maréchal Juin, Résidence Fleurs Coquelicots, Bât. C7, 20090 Ajaccio

Capital : 150.000,00 €  
 Activités principales : en France et à l'étranger : acquisition, gestion, exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens immobiliers, exceptionnellement vente des biens détenus, prise de participation dans toutes sociétés immobilières, obtention de tous prêts

Durée : 99 ans  
 Gérant : M. **Abdeslam SAGHIR**, demeurant Avenue Maréchal Juin, Résidence Fleurs Coquelicots, Bât.C7, 20090 Ajaccio

Cession de parts sociales : Libre entre associés et soumise à agrément des associés à l'unanimité

Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte SSP du 20/01/2020, il a été constitué une SARL à associé unique dénommée : **AMPC**

Siège social : Rés. Paradisa, 20620 Biguglia  
 Capital : 1.000 €

Objet : Plomberie, climatisation, VMC, gaz, dépannage et réparation immobilier.

Gérant : M. **MARCHINI Anthony** Résidence Paradisa, 20620 Biguglia

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte SSP en date du 24 février 2020, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **SCI LILI**  
 Capital : 100 €

Objet : Acquisition, administration, gestion de tous biens immobiliers

Siège social : Lieu-dit Puccinasca - 20253 Patrimonio

Durée : 99 ans  
 Gérant : Madame **Emmanuelle OL-META** demeurant Lieu-dit Puccinasca - 20253 Patrimonio

Immatriculation : Au RCS de Bastia.

## SOCIETES GERANTS

N° 36

### SAFIRM

Société Civile Immobilière  
Au capital de 280.000 €  
Siège social :  
Avenue Maréchal Juin  
Résidence Fleurs Coquelicots  
Bât. C, 20090 Ajaccio  
881 822 266 R.C.S. Ajaccio

Suivant procès-verbal en date du 25 février 2020, l'assemblée générale extraordinaire a nommé en qualité de **co-gérant** : Mme Fatima SAGHIR, demeurant Avenue Maréchal Juin, Résidence Coquelicots, Bât. C, 20090 AJACCIO

Le représentant légal.

N° 37

### SCI SAGHIR INVEST

Société Civile Immobilière  
Au capital de 150,000 €  
Siège social :  
Avenue Maréchal Juin  
Résidence Fleurs Coquelicots  
Bât. C, 20090 Ajaccio  
881 822 373 R.C.S. Ajaccio

Suivant procès-verbal en date du 25 février 2020, l'assemblée générale extraordinaire a nommé en qualité de **co-gérant** : Mme Fatima SAGHIR, demeurant Avenue Maréchal Juin, Résidence Coquelicots, Bât. C, 20090 AJACCIO

Le représentant légal.

N° 38

### SCI CROCE 2

Société Civile  
Au capital de 1.000 Euros  
Siège social : Hameau du Castagnu  
20246 Santo Pietro di Tenda  
444 298 665 R.C.S. Bastia

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 05/02/2020, il a été décidé de **nommer en qualité de gérant** M. Jean-Marc MORACCHINI, demeurant 2 Avenue Maréchal SEBASTIANI, 20200 BASTIA, en remplacement de M. Ange Pascal MORACCHINI. Le **dépôt légal** sera effectué au R.C.S. de BASTIA.

N° 39

### MODIFICATIONS STATUTAIRES

Suivant procès-verbal d'assemblée générale du 13/03/2018, les associés de la société **JUBA II**, société civile immobilière au capital de 1.524,49€, dont le siège social est à PORTO-VECCHIO, Lecci, domaine de Cala Rossa, SIREN 401862479 RCS AJACCIO, ont modifiés les statuts de la société suite au décès de Solange THOMAS née VAYSSET survenu le 13/11/2016. Solange THOMAS n'est plus gérante de la société. En conséquence, Philippe THOMAS, demeurant à PARIS, 84 rue Mouffetard, est nommé gérant de la société.

Pour avis, Le notaire.

N° 40

**CENTRE  
DE SOINS INFIRMIERS**  
Société Civile de Moyens  
Au capital de 6000.00 €  
Siège social : Centre Medical  
Olmello, Valle Di Campoloro  
20221 Cervione  
481 634 020 RCS Bastia

D'un procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 13 janvier 2020, il résulte que :

- Ludivine GILLARD demeurant Sainte Lucie de Morianu SAN NICOLAO (Corse), **a été nommée gérante**, en remplacement de Monsieur Michel LICCIA, gérant démissionnaire.

- A la suite de la démission en date du 30 septembre 2012 de Madame MORETTI Marie Françoise, cogérante, il n'a pas été procédé à son remplacement. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis,  
Le représentant légal.

N° 41

### MODIFICATIONS STATUTAIRES

Suivant procès-verbal d'assemblée générale du 21/11/2011, les associés de la société **JUBA II**, société civile immobilière au capital de 1.524,49€, dont le siège social est à PORTO-VECCHIO, Lecci, domaine de Cala Rossa, SIREN 401862479 RCS AJACCIO, ont modifiés les statuts de la société suite au décès de Eric THOMAS survenu le 23/06/2011. Eric THOMAS n'est plus co-gérant de la société. En conséquence, Solange THOMAS née VAYSSET, demeurant à LECCI, 40 domaine de Cala Rossa, est seule gérante de la société.

Pour avis,  
Le notaire.

## SOCIETES TRANSFERTS

N° 42



**Sébastien SEBASTIANI**  
Avocat à la Cour  
11, bis Avenue Jean Zuccarelli  
20200 Bastia  
Tél : 04.95.58.19.20  
E-mail : [avocat@sebastiani.fr](mailto:avocat@sebastiani.fr)

**PRUNELLO MEUBLES**  
Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 10.000 euros  
Siège social : Lieu-dit Prunello  
20137 Porto-Vecchio  
527 941 306 RCS Ajaccio

### AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 février 2020, il résulte que :

Le siège social a été **transféré** à Route de Muratello, Rond Point, Lieu-dit Arutoli, 20137 PORTO-VECCHIO, à compter du 20/02/2020.

L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 43



**Sébastien SEBASTIANI**  
Avocat à la Cour  
11, bis Avenue Jean Zuccarelli  
20200 Bastia  
Tél : 04.95.58.19.20  
E-mail : [avocat@sebastiani.fr](mailto:avocat@sebastiani.fr)

**JBL MEUBLES**  
Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 10.000 euros  
Siège social :  
Centre Commercial La Poretta  
20137 Porto-Vecchio  
498 683 846 RCS Ajaccio

### AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 février 2020, il résulte que :

Le siège social a été **transféré** à Route de Muratello, Rond Point, Lieu-dit Arutoli, 20137 PORTO-VECCHIO, à compter du 20/02/2020.

L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.

**Mention** sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 44

### MBLS

Société à Responsabilité  
Limitée à Capital Variable  
Au capital de 8000 euros  
Siège social : 2, avenue Emile SARI  
20200 Bastia  
501 725 030 RCS Bastia

### AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 3 février 2020, enregistrée à BASTIA le 19/02/2020, Dossier 2020 00006555, Référence 2B 04P31 2020 A 00324, il résulte que :

Le siège social a été **transféré** au 2, avenue Emile SARI, 20200 BASTIA, à compter du 03/02/2020.

En conséquence, **l'article 4** des statuts a été modifié comme suit :

#### \* Ancienne mention :

Siège : Figarella, 20200 SANTA MARIA DI LOTA.

#### \* Nouvelle mention :

Siège : 2, avenue Emile SARI, 20200 BASTIA.

Mention sera faite au RCS : Bastia Cedex (Haute-Corse)

Pour avis,

N° 45

**SCI KALLISTE**  
SCI au capital de 800000 €  
Siège social :  
12, Lotissement le Muratello  
20220 Monticello  
833647324 RCS Bastia

Le 14/10/19 les associés ont décidé de **transférer** le siège social au Résidence les Terrasses de l'orangerie, 2 montée des grimonds, 06700 Saint Laurent du Var à compter du 14/10/19. Radiation au RCS de BASTIA. Inscription au RCS de ANTIBES.

N° 46

**SCI DE L'ETOILE DU SUD**  
Société Civile au capital de 2.000 €  
Siège : ZI de Baléone  
Sarrola-Carcopino, 20167 Mezzavia  
441532793 RCS Ajaccio

Suivant AGE du 06/02/2020 et à compter du 06/02/2020, le siège social a été **transféré** à : 28 route de La Corniche, MIOMO, 20200 Santa Maria di Lota. Objet : acquisition gestion administration de tous biens immobiliers et plus spécialement acquisition d'une parcelle de terre ainsi que la construction y édifiée : un bâtiment à usage industriel sur un étage (2190m<sup>2</sup>) environ sis sur la commune de Sarrola Carcopino (Corse du Sud) lieudit "Perni Caggio" cadastré section C numéro 1470 contenance 87 ares et 43 centiares. Durée : 99 ans à compter du 10/04/2002. Gérant : Mme **BATTINI Nathalie** née PAOLI, 28 route de La Corniche, MIOMO, 20200 Santa Maria di Lota. Formalités au RCS de Bastia dont dépendra désormais la société.

N° 47

### TCF

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 1.500 €  
Siège social : Lieu-dit Fiasco  
20172 Véro  
793 898 529 R.C.S. Ajaccio

Par délibération du 5 décembre 2019, l'associé unique a décidé de **transférer** le siège social à compter du 5 décembre 2019 au Atelier de Suartello, 7 chemin du Ranuchiettu, 20000 Ajaccio. Mention RCS Ajaccio.

N° 48

**PREMIERE F&B1**  
Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 40.000 €  
Siège social :  
62-64, Passage des Panoramias  
75002 Paris  
829 044 700 R.C.S. Paris

Suivant PV du 30 juillet 2019, l'associé unique a décidé de **transférer** le siège social à l'adresse suivante : Résidence Pierre - Route de Santore - 20260 CALVI. Gérant : M. Pierre-Louis MASSOUTIER, Résidence Pierre - Route de Santore - 20260 CALVI. En conséquence, l'article 5 des statuts a été modifié. La Société fera l'objet d'une immatriculation au RCS de Bastia désormais compétent à son égard.

N° 49

**SAS SUSHI LI**  
Au capital de 3000.00 Euros  
Siège social :  
Résidence Les Eucalyptus  
Route Marana, 20290 Borgo  
RCS Bastia 819 707 381

### TRANSFERT DE SIEGE

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 08/06/2019, l'associé unique a décidé, à compter du 08/06/2019 :  
- de **transférer** le siège social au : 1er étage Résidence Les Terrasses du Belvédère - 20200 VILLE DI PIETRABU-GNO. RCS de BASTIA.

Pour avis, Le Président.

## MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 50

### EARL DOMAINE DE CAMPO LONGO

Société à Responsabilité Limitée  
Transformée en Société  
par Actions Simplifiée  
Au capital de 557.658,51 euros  
Siège social :  
Chez Monsieur Francis Guidici  
Poggio Di Nazza  
20240 Poggio-Di-Nazza  
434 314 480 RCS Bastia

## AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 10/02/2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L.227-3 du Code de commerce, a décidé la **transformation** de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La **dénomination** de la Société est modifiée comme suit :

Ancienne dénomination : EARL DU DOMAINE DE CAMPO LONGO

Nouvelle dénomination : DU DOMAINE DE CAMPO LONGO

Le siège social est transféré du CHEZ MONSIEUR FRANCIS GUIDICI, POGGIO DI NAZZA, 20240 POGGIO-DI-NAZZA au CHEZ MONSIEUR JEAN-NOËL GUIDICI, ALZITONE, 20240 GHISONACCIA à compter du 10/02/2020.

L'objet, la durée et les dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social demeurent inchangés.

Le capital social reste fixé à la somme de 557.658,51 euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société. Monsieur Francis GUIDICI et Monsieur Jean-Noël GUIDICI, gérants, ont cessé leurs fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : **PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ** : Monsieur Jean-Noël demeurant Alzitone, 20240 Ghisonaccia.

**DIRECTEUR GÉNÉRAL** : Monsieur Francis GUIDICI demeurant Poggio di Nazza, 20240 Poggio Di Nazza

Pour avis, Le Président.

N° 51

## BOUCHERIE DE LA PLAINE

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 2000 euros  
Siège social : Bâtiment A  
Résidence La Vallée, 20270 Aléria  
833 366 305 RCS Bastia

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 12 février 2020, Monsieur HAOUARI Sami, demeurant Villa Paoli, Village, 20270 Aléria a été **nommé en qualité de Président** en remplacement d'Elodie PEUGET, démissionnaire.

N° 52

## Société Civile Immobilière d'Attribution l'AGHJA

Chemin de Biancarello  
Immeuble Le Balisier, 20090 Ajaccio  
Capital : 700000,00 €  
RCS : 825 335 086 Ajaccio

## MODIFICATIONS DES STATUTS

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 07 Janvier 2020 enregistré au SPFE d'AJACCIO le 03/02/2020 Dossier4340 Réf 2020 N 00060, les associés ont décidé :

**1 / le transfert du siège social** du Chemin de Biancarello, Immeuble Le Balisier [20090] AJACCIO à les Jardins de Bodiccioni, Bt F, Boulevard Louis Campi, chez Monsieur Mario PORCEL, [20090] AJACCIO.

**2/ La rectification de l'article 7** Apports-capital social et Parts sociales : Il a été indiqué par erreur lors de la constitution de la société que le capital social était de 700.000,00 € alors qu'en réalité le capital social n'est que de 530.000,00 € correspondant aux versements réellement effectués par les deux associés.

**3/ Aux termes des mêmes** décisions de l'assemblée générale extraordinaire des associés, le capital a été augmenté d'une somme de 510.000,00 € et porté de 530.000,00 € à 1.040.000,00 € par apports en numéraire, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes : Article 7 :

\* **Ancienne mention** :

Capital social : 530.000,00 €

\* **Nouvelle mention** :

Capital social : 1.040.000,00 €

Pour avis, La Gérance.

N° 53

## SCI JACS DEVELOPMENT

Capital : 1000 euros  
Siège social : 51 Chemin de Mucchitana  
20200 Ville di Pietrabugno  
RCS : Bastia 830 683 967

## EXTENSION OBJET SOCIAL

Suivant A.G.E en date du 24/02/2020 à l'ayant di Pietrabugno, les associés de la société JACS DEVELOPMENT ont décidé **l'extension** de son objet social qui devient :

**Nouvelle mention** : La société peut aussi assurer la construction et l'exploitation de biens immobiliers à usage de parahôtellerie, comprenant les prestations idoines. Les statuts de la société ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Bastia

Pour avis,  
Le gérant.

N° 54

## AVIS

Aux termes d'un procès verbal de décisions du Président en date du 01/02/2020, de la **S.A.S LANFRANCHI TERRASSEMENT**, au capital de 3000 €, ayant siège à Palavesa, Route de Nota, 20137 PORTO-VECCHIO [CORSE DU SUD], immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 827 972 597, il a été décidé de **nommer** à compter du 01/02/2020, Mr LANFRANCHI Thomas, demeurant à Palavesa, Route de Nota 20137 PORTO-VECCHIO [CORSE DU SUD] aux fonctions de **Directeur Général Délégué**.

N° 55



## Olivier PELLEGRI

Avocat à la Cour  
Port de Plaisance de Toga  
Bât. A2 - 20200 Bastia  
Tél : 04.95.32.05.85  
Fax : 04.95.32.13.35  
e-mail : pellegri.olivier@wanadoo.fr

## CLINIQUE PAUL LAURENT FILIPPI

Société Anonyme  
Au capital de 152.450 euros  
Siège social :  
Boulevard Benoîte Danesi  
20200 Bastia  
305 097 669 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 05 janvier 2018, l'Assemblée Générale Ordinaire a nommé la SAS société d'Exploitation de la Polyclinique du Docteur Raoul MAYMARD, dont le siège est Rue Marcel PAUL, 20200 BASTIA, 478 253 206 RCS BASTIA en remplacement de Monsieur Ivan MAYMARD, administrateur décédé, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir.

Pour avis,  
Le Conseil d'Administration.

N° 56

## ROI DE CORSE

Société par Actions Simplifiées  
Au capital de 1.000 euros  
Siège social : Hameau de Cotone  
20221 Sant'Andrea Di Cotone  
RCS Bastia 851 347 054

## MODIFICATION STATUTS

Par assemblée générale extraordinaire en date à Sant'Andrea di Cotone, du 01/02/2020, les associés ont décidé :

**1°) - L'extension de l'objet social** à : Événementiel, communication globale, achats et ventes de produits corse, achats et ventes de produits éco-responsable.

**2°) - La nomination d'un nouveau président et d'un directeur général à savoir :**

M. Lionel SCHWENKE est nommé Président, en remplacement de M. Dominique POLI, démissionnaire.

M. Mattéo VINCENTI est nommé Directeur Général.

**3°) - L'ajout d'un nom commercial à savoir : « RDC20 ».**

Les **articles des statuts** ont été modifiés en conséquence.

**Mention** sera faite au RCS de BASTIA.

Pour avis,

N° 57

## TIZZA NAUTIC

SAS au capital de 1.000 €  
Siège social :  
13, Résidence Santa Barbara  
20100 Sartène  
822 781 928 RCS Ajaccio

Le 01/02/2020, l'AGO a décidé de **nommer président**, Mme Virginie Sophie THEREAU 13 Résidence Santa Barbara, 20100 SARTÈNE en remplacement de M. Hafid BELHADI.  
Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 58

## Bateau Promenade Explorateur

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 10.000 Euros  
Siège social : La Marine  
Porto - 20150 Ota

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 30 juillet 2019, l'associé unique de la **SARL Bateau Promenade Explorateur**, au capital social de 10.000 €, dont le siège social est Lieu-dit E Razzine, Porto Marine, 20150 OTA a décidé :

Le **transfert** de celui-ci la Marine Porto - 20150 OTA.

Et de modifier en conséquence **l'article 5** des statuts sur le siège social.

**L'extension de l'objet social** aux activités suivantes :

- Club de plongée
- Location de tous types d'engins marins ou terrestres,
- Achat et vente de matériels ou objets de plage, pêche et nautisme,
- Achat et vente de produits identitaires et touristiques,
- Toutes activités se rapprochant au nautisme et aux activités de plage.

Et de modifier en conséquence **l'article 2** des statuts sur l'objet social.

N° 59

## AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17 février 2020, l'associé unique de la SASU « **CALI-TELEC** », au capital de 1500€, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro B 838 545 101, a décidé **d'adopter** à son activité actuelle, l'activité concernant « l'achat, la vente, la pose et l'entretien de la VMC et de la climatisation dans les maisons individuelles et les immeubles collectifs, la réalisation de travaux de terrassement et de démolition, l'achat, la vente, la pose et l'entretien d'installation de capteurs d'énergie solaire ou éolienne asservis aux locaux individuels ou collectifs, la pose de cuisine» et de **transférer** son siège social de «Tiuccia, immeuble Panoramer, appartement 27, 20111 CASAGLIONE» à «Tiuccia, immeuble Panoramer, local n°106, 20111 CASAGLIONE» à compter du 17 février 2020.

Article 2 - Objet

\* **Ancienne mention** :

La société a pour objet, en France et dans tous les pays :

- la réalisation de travaux d'installations électriques, courant faible, domotique,

\* **Nouvelle mention** :

La société a pour objet, en France et dans tous les pays :

- la réalisation de travaux d'installations électriques, courant faible, domotique,

- l'achat, la vente, la pose et l'entretien de la VMC et de la climatisation dans les maisons individuelles et les immeubles collectifs,

- la réalisation de travaux de terrassement et de démolition,

- l'achat, la vente, la pose et l'entretien d'installation de capteurs d'énergie solaire ou éolienne asservis aux locaux individuels ou collectifs,

- la pose de cuisine,

Article 4 - Siège social :

\* **Ancienne mention** :

Le siège social est fixé à : Tiuccia, Immeuble Panoramer, appartement 27, 20111 CASAGLIONE.

\* **Nouvelle mention** :

Le siège social est fixé à : Tiuccia, Immeuble Panoramer, local n°106, 20111 CASAGLIONE.

Pour avis,

Le Président.



**Olivier PELLEGRINI**

Avocat à la Cour

Port de Plaisance de Toga

Bât. A2 - 20200 Bastia

Tél : 04.95.32.05.85

Fax : 04.95.32.13.35

e-mail : pellegri.olivier@wanadoo.fr

### CLINIQUE

**PAUL LAURENT FILIPPI**

Société Anonyme

Au capital de 152.450 euros

Siège social :

Boulevard Benoîte Danesi

20200 Bastia

305 097 669 RCS Bastia

Suivant délibération du Conseil d'Administration en date du 06 janvier 2020, Mademoiselle Lizy Marie Louise, MAYMARD, Demeurant Villa Licciola - 108 Route du Cap - 20200 - SAN MARTINO DI LOTA, a été nommée en qualité de **Présidente** du Conseil d'Administration et en assumera la Direction Générale, en remplacement de Monsieur Ivan MAYMARD, Président du Conseil d'Administration décédé.

Pour avis,  
Le Conseil d'Administration.

### L'OLYMPE

Société Par Actions Simplifiée

Au capital de 10.000,00 €

Siège social : Route de Tizzano

Col de Zivia, 20100 Sartène

830 065 975 RCS Ajaccio

### AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12 février 2020, il résulte que :

- **L'objet social de la société a été étendu**, à compter du 12/02/2020, aux activités et opérations suivantes : la restauration, la vente de boissons à consommer sur place, la vente de plats à emporter, la fabrication artisanale associée à la vente de plats pour consommation immédiate, l'organisation de soirées et d'événements ainsi que toutes autres activités pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social..

En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

#### \* Ancienne mention :

La société a pour objet : La société a pour objet : la restauration, la vente de boissons à consommer sur place, l'organisation de soirées et d'événements ainsi que toutes autres activités pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

#### \* Nouvelle mention :

La société a pour objet : la restauration, la vente de boissons à consommer sur place, la vente de plats à emporter, la fabrication artisanale associée à la vente de plats pour consommation immédiate, l'organisation de soirées et d'événements ainsi que toutes autres activités pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

**Dépôt légal** au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,  
Le représentant légal.

### QUILI SAV

SASU au capital de 3000 €

Siège social :

Résidence les Terrasses des Milelli

Bât B - Route des Milelli

20090 Ajaccio

515198349 RCS Ajaccio

Le 25/01/2020 l'associé unique a décidé d'**étendre l'objet social**.

Nouvelles activités : L'installation et le dépannage de chaudières gaz et fioul, maintenance, négoce, installation chauffage, génie climatique, installation et dépannage production d'eau chaude solaire. Mention au RCS d'Ajaccio.

### AVIS

« Suite à AGE du 20/02/2020, la SAS « **CAMPING OLVA SAS** », siège Route de la Castagna 20100 SARTENE, capital 50.000 €, Rcs Ajaccio 510.150.105, a pris acte de la démission de M. Antoine CAMPAGNA de ses fonctions de président et nommé en remplacement : Mme Marion PEDINIELLI, née le 31.07.1997 à Paris (14<sup>e</sup>), demeurant chez M. GOMILA Julien, Lieudit I Péri, Fior di Spina, 20100 SARTENE ; et a nommé Directrice Générale, Mme Marie Liliane MONDOLONI, née le 07.09.1956 à Sartène, demeurant 8 Chemin des Costes, 13127 Vitrolles ».

Pour avis,

### I NIULINCHI

SCI au capital de 1000€

Siège social : Ldt U Marsulinu

20245 Galéria

813 036 282 RCS Bastia

Le 19/01/2020, l'AGE a décidé de nommer **gérant** VAUTIER Lisandru en remplacement de GERONIMI Marie-jeanne épouse VAUTIER démissionnaire. Suivant délibération de l'AGE en date du 23/01/2020, Mme GERONIMI Marie-Jeanne épouse VAUTIER a **cédé** 99 parts sociales numérotées de 1 à 99 à M. VAUTIER Lisandru. Les **statuts** ont été modifiés en conséquence.

### LOCATION GERANCE FIN DE GERANCE

### FIN DE LOCATION-GÉRANCE

La location-gérance consentie par Monsieur Noredidine AASAL, exerçant la profession de peintre, demeurant Immeuble Le Concorde, 20240 Ghisonaccia à la société AN PEINTURE, société par actions simplifiée au capital de 5000 euros, dont le siège social est Immeuble Le Concorde, 20240 GHISONACCIA, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA, sous le n° 841 970 460, suivant acte sous seing privé en date à Ghisonaccia du 23/07/2018 enregistré à Bastia, le 01/08/2018, bordereau n° 2018 A 01146. Du fonds artisanal de travaux de peinture, situé à Route de la mer, Immeuble Le Concorde, 20240 Ghisonaccia ; **A pris fin** le 31/12/2019 par l'expiration de sa durée.

Pour unique avis signé AN PEINTURE,  
le locataire-gérant.

### LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 06/02/2020 fait à Corté, CD BAR, SARL au capital de 500,00 €, dont le siège social est situé RT 50 - 20250 Corté, immatriculée sous le numéro 802 807 677 RCS Bastia, représentée par Mr Jérôme ALBET, gérant ;

**a confié à :** GF GASTRONOMIE, SASU au capital de 1000,00 €, dont le siège social est situé Hameau de Pinello - 20212 Favalello, immatriculée sous le numéro 848 725 628 RCS Bastia, représentée par Mr Guillaume Paul FAVRIOU, président ; L'exploitation à titre de location-gérance d'un **fonds de commerce** de Restaurant exploité au 1 place Paoli connu sous le nom de **RESTAURANT DE LA PLACE**.

Pour une **durée** de trois années à compter du 01/04/2020.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le locataire-gérant, et il sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au locataire-gérant, le bailleur ne devant en aucun être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique avis, le locataire-gérant.



### FIN LOCATION GERANCE

Le **contrat de location gerance** qui avait été consenti par acte SSP en date à Algajola du 01/01/19 par Mme CRUCIANI, SARL U CULOMBU, demeurant à ALGAJOLA, 4 RUE A MARINA, 20220 à Mme Stéphanie MARTIN demeurant à ALGAJOLA, LES TERRASSES D'ALGAJOLA, 20220 d'un **fonds de commerce** de SNACK GLACIER à l'enseigne **U CULOMBU** sis et exploité à ALGAJOLA 20220 pour une durée de 2 ans à compter du 01/01/19 **a pris fin** par résiliation amiable le 31/12/19.

Pour avis,

### AVIS

Suivant acte s.s.p en date du 17 Février 2020, La Société à Responsabilité limitée GIO 2B, au capital de 20.000€, dont le siège social est sis 23 Rue César Campinchi, 20200 BASTIA. Immatriculée au RCS de BASTIA sous le n°497 915 223.

**A donné en location gérance** à La SOCIETE EG 2B, Société par Actions Simplifiée à Associé unique au capital de 100.000 euros, dont le siège social est sis 1 Rue Abbatucci, 20200 BASTIA. Immatriculée au RCS de BASTIA sous le n° 880 173 760.

Le **fonds de commerce** de « vente de vêtements, chaussures, maroquinerie et accessoires », à l'enseigne « **LINEA GIO** », lui appartenant et sis et exploité au 23 Rue César Campinchi, 20200 BASTIA.

Cette location gérance a été consentie pour une **durée de CINQ (5)** années à compter du 01 Février 2020.

Cette location gérance pourra être renouvelée par tacite reconduction pour une période identique.

Les **formalités** de publicité seront effectuées au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

### FIN DE LOCATION-GÉRANCE

La location-gérance consentie par : Monsieur Joseph Michel CONSTANT, né le 15 septembre 1965 à BASTIA [20200], de nationalité française, demeurant à PIETRACORBARA [20233], Marine de Pietracorbara, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le numéro 351 134 291, divorcé, non remarié depuis lors, célibataire, non lié par un pacte civil de solidarité ainsi déclaré.

Bailleur,

**Au profit de :**

La société dénommée LA VELA EURL, société à responsabilité limitée au capital de 7.500 euros dont le siège social est fixé à PIETRACORBARA [20233], Marine de Pietracorbara, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le numéro 802 705 491, représentée par Monsieur Joseph Michel CONSTANT.

Locataire-gérant,

Pour une durée de location ayant commencé à courir le 1er mai 2014 pour se terminer le 30 avril 2015, prorogé par tacite reconduction.

Du **fonds de commerce** de "grande restauration [GR], chambres d'hôtes saisonniers, débit de boissons 4ème catégorie, préparation et vente de plats cuisinés à emporter, dépôt de pain, événementiel", sis et exploité [20233] PIETRACORBARA, Marine de Pietracorbara. **A pris fin** le 31 décembre 2019 par résiliation amiable, enregistrée au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de BASTIA, le 17 février 2020, dossier 2020 00006204 référence 2B04P31 2020 A 003030.

Pour unique avis signé par la société,  
« LA VELA », le locataire-gérant.

### AVIS DE CESSION

### INSERTION - CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître MATIVET, Notaire Associé de la SAS « **Jean-François MATIVET et François-Mathieu SUZZONI** » à AJACCIO, 7 cours Napoléon, le 17 février 2020, enregistré au SPFE d'AJACCIO le 19/02/2020 dossier 2020 00006633 référence 2A04P31 2020 N00087, **a été cédé** un fonds de commerce de VENTE, CONFECTION et ELABORATION DE PIZZA, PLATS CUISINES ou autres PRODUITS sis à AJACCIO [20000], 27 Route du Vittulo, connu sous le nom « **ALLO PIZZA** ».

Par : Monsieur Pierre Jacques MARINI, et Madame Marie-Claire Andrée SALLOT, son épouse, demeurant ensemble à AFA [20167] Lieu dit Favale.

A : Madame Laetitia Marie-Claire MARINI, demeurant à AFA [20167] lieu-dit FAVALE.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

Prix de cession : 90.000,00 EUR, s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour 80.000,00 EUR,

- au matériel pour 10.000,00 EUR,

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis, Le Notaire.



## DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 71



**B. LEONELLI**

Avocat

5, Rue César Campinchi  
20200 Bastia  
Tél : 04.95.31.69.67  
Télécopie : 04.95.32.79.15

### CORSE GENIE CIVIL CO.GE.CI.

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 9.146,94 €  
Siège social : RN 193, Lieu-dit Ceppe  
(20620) Biguglia  
R.C.S. : Bastia N° 379 721 368

L'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 30 janvier 2020 a décidé la **dissolution anticipée** de la société à compter du 30 janvier 2020 et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires. La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé à BIGUGLIA (20620) RN 193, Lieu-dit Ceppe, siège de la liquidation.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Alain, Jacques AGOSTINI demeurant à BIGUGLIA (20620) Route du stade François Monti, en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, sous réserve, de ceux exclusivement réservés par la loi à la collectivité des associés, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA en annexe au registre du commerce et des sociétés.

Le liquidateur,

N° 72

### KAS

SCI au capital de 200.00 €  
Siège Social :  
Chez Mr Alexandre ABIB  
8, Les Jardins de Furiani  
20600 Furiani  
RCS Bastia 507 675 411

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 31 janvier 2020 à 16 heures, les associés ont décidé la **dissolution anticipée** de ladite société. La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Monsieur Stéphane, Mustapha ABIB, demeurant 38 Boulevard Paoli, 20200 BASTIA, est nommé liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé à : 38 Boulevard Paoli, 20200 BASTIA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être adressée et que les actes et documents devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis et mention,

Mr ABIB Stéphane, Mustapha, Liquidateur,

N° 73

### BATI PLAQUE PRO

Société à Responsabilité Limitée  
En liquidation  
Au capital de 8000 euros  
Siège social : N° 73 - 20224 Corscia  
502 519 093 RCS Bastia

### AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10/02/2020 : Les associés ont décidé la **dissolution anticipée** de la Société à compter du 10/02/2020 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur MOLINELLI ETIENNE, demeurant HAMEAU DE GUATELLA, 20200 VILLE DI PIETRABUGNO, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le **siège de la liquidation** est fixé CHEZ MR ETIENNE MOLINELLI, HAMEAU DE GUATELLA, 20200 VILLE DI PIETRABUGNO, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le **dépôt des actes et pièces** relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

**Mention sera faite au RCS : BASTIA.**  
Pour avis,

N° 74

**ALEX'COIFF &  
BEAUTE DES ONGLES**  
Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 500 euros  
Siège social : Lieu-dit Strette  
Résidence La Palmeraie  
Boulevard Louis Campi  
20090 Ajaccio  
830 144 010 RCS Ajaccio

Par décision du 31 décembre 2019, enregistré au service de la publicité foncière d'AJACCIO le 18/02/2020 Dossier 2020 00006439 référence 2A04P31 2020 A 00257, la société HOLDING ALR, associée unique de la société ALEX'COIFF & BEAUTE DES ONGLES, a décidé la **dissolution anticipée** de ladite Société. **Cette décision** de dissolution fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio. **Conformément** aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces **oppositions** doivent être présentées devant le Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 75

**Afella construction**  
SASU au capital de 1500 €  
Siège social :  
Route de la Palavesa, Analonga  
Chez Monsieur Mohamed Affelah  
20137 Porto-Vecchio  
749839072 RCS Ajaccio

Le 21.10.2019, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation. Radiation au RCS de Ajaccio.

N° 76

### Dénomination sociale : CONNEXION

Forme : SAS en liquidation  
Siège social :  
Route des Sanguinaires  
Résidence la Pinède, 20000 Ajaccio  
Capital social : 10000 €  
RCS Ajaccio : 819 235 938

### DISSOLUTION

Suivant AGE en date du 10/01/2020, l'assemblée a décidé la **dissolution anticipée** de la société à compter du 31/12/2019 et sa mise en liquidation amiable. A été nommé en qualité de liquidateur Lorcher Dominique demeurant 100 rue des pinsons, 83140 six fours les plages. Le **siège de liquidation** et de correspondance est fixé au 100 rue des pinsons 83140

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio  
Pour avis et mention.

N° 77

### AMIRAL

SARL au capital de 7622,45 euros  
Siège social :  
Boulevard Charles Marie Savelli  
BP 163 - 20220 L'île-Rousse  
RCS Bastia 429 064 892

Aux termes du PV de l'AGE du 24 février 2020, Mme Adeline Roussel, gérante, démissionne.

Il a été décidé de la **dissolution anticipée** de la société et sa liquidation amiable conformément aux dispositions des articles L.237-2 à 237-13 du Code de commerce.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci.

La dénomination sociale sera suivie de la mention « société en liquidation » et le **siège social de la liquidation** est fixé au domicile du liquidateur Route de Monticello, 20220 L'ILE-ROUSSE.

L'assemblée des associés **nomme en qualité de liquidateur** Madame Santa Manicacci demeurant Route de Monticello, 20220 L'ILE-ROUSSE  
**Mention** sera au RCS de Bastia.

N° 78

**SARL MARINA D'ALERIA**  
Au capital de 30.060 €  
siège social - 20270 Aléria  
RCS de Bastia 323.779.157

### AVIS DE DISSOLUTION

Par décision du 21/02/20 l'associée unique a décidé la **dissolution** de la SARL MARINA D'ALERIA au capital de 30060 € dont le siège est 20270 ALE-RIA immatriculée au RCS de BASTIA sous le N°323.779.157

Cette dissolution est réalisée par application de l'article 1844-5 du code civil. Elle entraînera la transmission du patrimoine de la société dissoute au patrimoine de la société NOUVELLE MARINA D'ALERIA, SAS au capital de 1.802.932 € dont le siège est Padulone, 20270 ALE-RIA, immatriculée au RCS de Bastia sous le N°533.946.992.

Les créanciers ont 30 jours à compter de la présente parution pour faire opposition auprès du Tribunal de Commerce de BASTIA.

Pour avis,

N° 79

**MATERIAUX DU NEBBIO**  
Société à Responsabilité Limitée  
En liquidation

Au capital de 10.000 euros  
Siège social : Lieu-dit Erabajolo  
RN 193 - 20200 Bastia  
848 317 822 RCS Bastia

### AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 21 janvier 2020 enregistrée le 20/02/2020 ref 2B04P31 2020 A 00342 :

Les associés ont décidé la **dissolution anticipée** de la Société à compter du 21 JANVIER 2020 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Monsieur Jean Jacques AITELLI, demeurant Route de PORETTO, 20222 BRANDO, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le **siège de la liquidation** est fixé LIEU DIT ERBAJOLO, 20200 BASTIA, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le **dépôt des actes et pièces** relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de BASTIA. Mention sera faite au RCS : BASTIA.

Pour avis,

N° 80

### KAS

Société Civile Immobilière  
En liquidation  
Au capital de 200.00 €  
Siège Social :  
Chez Mr Alexandre Abderazak ABIB  
8, Les Jardins de Furiani  
20600 Furiani  
RCS Bastia 507 675 411

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire en date du 31 janvier 2020 à 17 heures, les associés ont :

- approuvé les comptes définitifs de liquidation,
  - déchargé Monsieur Stéphane, Mustapha ABIB de son mandat de liquidateur, - donné à ce dernier quitus de sa gestion,
  - constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
- La société sera radiée du registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis et mention,

Mr Stéphane, Mustapha ABIB, Liquidateur,

## POURSUITE ACTIVITE SOCIALE

N° 81

### BARTHISUS

Société par Actions Simplifiées  
Au capital de 1200 euros  
Siège social : Macinaggio  
20248 Rogliano  
RCS Bastia 808 412 035

Par délibération en date du 31 octobre 2019, l'associé unique, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de Commerce, a **décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution** malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social. Le **dépôt legal** sera effectué au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis et mention.

N° 82

## LYCÉE PROFESSIONNEL MARITIME ET AQUACOLE DE BASTIA

Nom et adresse : LYCÉE PROFESSIONNEL MARITIME ET AQUACOLE DE BASTIA  
Batterie "Les Turquines" - La Citadelle - BP 65  
20289 Bastia Cedex - 04.95.34.83.20

Correspondant : Mme La Directrice du LPMA de Bastia

Principale activité du pouvoir adjudicateur :

Etablissement Public Local d'Enseignement

Objet du marché : **Acquisition, livraison, financement par crédit bail d'un navire de charge, semi rigide type "Work", motorisé avec 2 moteurs hors-bords**

Lieu d'exécution : LPMA Bastia

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de passation du marché :

Procédure adaptée définies par les articles L.2123-1 et R.2123-4 du CCP

Unité monétaire utilisée : L'euro

LE DCE EST CONSULTABLE SUR LA PLATEFORME AJI N° DE CONSULTATION TMP/98233

<https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/98233/show>

Date limite de remise des offres **23 mars 2020 à 20h**

Critères de sélection des offres :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction de critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- prix des prestations **40%**
- valeur technique **40%**
- délais **20%**

Durée de validité des offres : 180 jours

Numéro de référence attribué par l'entité adjudicatrice TMP/98233

Dépôt des offres EXCLUSIVEMENT DEMATERIALIZED : PLATEFORME AJI

<https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/98233/show>

Renseignements administratifs et techniques : LPMA de Bastia - Batterie "Les Turquines" - La Citadelle - BP 65 - 20289 Bastia Cedex - 04.95.34.83.20

Instance chargée des recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia  
Chemin Montepiano  
20407 Bastia Cedex

Date d'envoi du présent avis de publication : 20/02/2020

N° 83

## Commune de GIUNCHETO

### MARCHE DE TRAVAUX

Acheteur public : Commune de GIUNCHETO (20100)

Contact : Mairie de Giuncheto, à l'attention de M. PAOLINI François

**E-mail : mairiegiuncheto@orange.fr**

Téléphone : 04 95 73 45 88

Objet et description du Marché : **Extension de voirie communale et réfection de voirie déjà existante, aménagements divers afférents à cette voirie.**

Un lot : Nettoyage de chaussée, Travaux préparatoires, revêtements enrobés, bordures et mur de délimitation.

Procédure : Le Marché est passé selon la procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics.

Elle est ouverte à toutes les entreprises pouvant remettre une offre.

Lieu d'exécution : Commune de Giuncheto 20100, lieu-dit Acquella et Pioppu

Lieu d'obtention du dossier de consultation :

**par e-mail à mairiegiuncheto@orange.fr**

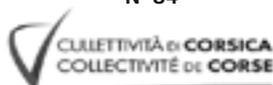
Date de la remise des offres : **le 6 avril 2020 à 12h.**

Critères de choix : seules les offres des candidats dont les capacités financières, techniques et professionnelles seront jugées suffisantes seront analysées.

Les offres seront analysées et classées au regard des critères prix **(40%)** et valeur technique **(60%)** Le prix sera analysé au regard du prix forfaitaire proposé, la valeur technique au regard du mémoire technique remis par l'entreprise.

Date d'envoi de la publication : 24 février 2020

N° 84



## AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse  
22 Cours Grandval - BP 215  
20187 AIACCIU CEDEX 1.

Tél: +33 495516464. Fax: +33 495516621.

Courriel : commande.publique@isula.corsica

Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : **ETUDES POUR LA CONSTRUCTION DE 6 PASSERELLES EN ALUMINIUM NON CARROSSABLES**

Numéro de référence : **2019-CDC-0580**

Date limite de remise des offres : **23 MARS 2020 à 16H00**

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.info>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 21 février 2020

N° 85

## SCP MORELLI-MAUREL & Associés

7, Rue Marchal Ornano - 20000 Ajaccio

Tel : 04.95.21.49.01 - Fax : 04.95.51.27.73

Email : [contact@corsicalex-avocats.com](mailto:contact@corsicalex-avocats.com)

## VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES SUR LIQUIDATION JUDICIAIRE

**Au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'audience d'adjudication de Monsieur le Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire d'AJACCIO, au Palais de Justice 4, Boulevard Masseria, 20000 Ajaccio, le**

**MERCREDI 15 AVRIL 2020 à 8H30**

Département de la Corse du Sud sur la commune de SARI SOLENZARA, Dans un ensemble immobilier dénommé « les Hauts de Favone » cadastré section D 125 - 126 - 127 - 128 - 129 - 130 - 131 - 132 - 133 - 134 - 135 - 136 - 137 - 138 - 139 - 140 - 141 - 142 - 143 - 144 - 145 - 146 - 147 - 546 - 559 - 560 - 561 - 564 - 567 - 610 - 612 - 614 - 676 - 677 - 819 - 820 pour une contenance totale de 03 ha 46 a 25 ca :

le lot 502 : soit un appartement situé au rez-de-chaussée du bâtiment D3 portant le lot n° 39 sur le plan de masse comprenant : entrée, séjour avec coin cuisine, une chambre, salle de bains, w.c, terrasse.

Avec 59/10.000èmes des parties communes générales.

**Occupation :** Le bien immobilier est actuellement vide de toute occupation.

**Mise à prix :** 70.000 €uros

Avec faculté de baisse du quart, puis de la moitié de la mise à prix en cas de carence d'enchères.

**Visite des lieux** par le Ministère de Maître Antoine BETTINI (Tel : 04.95.77.16.59) le Vendredi 13 mars de 10 h à 12 h

Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", et déposé au Greffe du Tribunal Judiciaire d'AJaccio.

[Biens plus amplement décrits aux plans cadastraux, documents hypothécaires, et au procès-verbal dressé par Huissier, documents déposés au Cabinet de la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", pour consultation].

### ETANT NOTAMMENT PRÉCISE :

\* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'AJaccio,

\* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

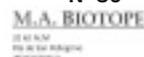
- Au cabinet de la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", 7, Rue Marchal Ornano à AJACCIO,

- Au Secrétariat Greffe du Tribunal Judiciaire.

**Site internet :** <http://www.encheresjudiciaires.com>

Fait et rédigé à AJACCIO, Le 18 février 2020,  
POUR EXTRAIT, (20190536).

N° 86



## EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 1er FEVRIER 2020

**Résolution N°1 :** L'unanimité des associés constate suite à la cession de la totalité des parts que Monsieur Dominique LELU est associé unique de la SAS MA BIOTOPE.

**Résolution N°2 :** A l'unanimité des associés, Monsieur Dominique LELU est nommé Président de la SAS MA BIOTOPE à compter du 1er Février 2020.

**Résolution N°3 :** A l'unanimité des associés, il est décidé de modifier le siège social de la SAS M.A. BIOTOPE et d'installer celui-ci à l'adresse suivante : 32 Lot ALIVI - Rte de San Pellegrino - 20213 FOLELLI.

**Résolution N°4 :** A l'unanimité des associés, il est décidé de modifier l'objet social de la société.

### Le nouvel objet social de la société est :

- Les services d'aménagement paysager qui comprend la plantation, les soins et l'entretien de parcs et jardins dans les bâtiments privés, publics et semi-publics, dans les bâtiments industriels et commerciaux, les espaces bordant les voies de communication, les plantations pour la protection contre le bruit, le vent, l'érosion, la visibilité, les plantations pour la protection contre le bruit, le vent, l'érosion, la visibilité et l'éblouissement

- Les activités de soutien aux cultures qui comprennent la préparation des terres, les opérations de récolte, de semi, de plantation, de traitement et de pulvérisation des récoltes, la taille des arbres fruitiers et des vignes, la lutte contre les animaux nuisibles en relation avec l'agriculture, la mise à disposition de machine agricole avec conducteur et personnel.

- Exploitation d'une unité de méthanisation dans le but de produire et vendre des énergies renouvelables et de distribuer un ou plusieurs produits à haute valeur fertilisantes.

- Et plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, commerciales se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement, tant en France qu'à l'étranger.

L'Assemblée Générale extraordinaire est close à 12h.

Le Président, Dominique LELU.

N° 87

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE****COMMUNE DE CASTIFAO**

**Demande de permis de construire concernant  
une centrale photovoltaïque au sol,  
lieu-dit « Cagliaffo »,  
présentée par la société « Corsica Verde 4 »**

1ère insertion

**NATURE DE L'INSTALLATION :** Centrale photovoltaïque au sol.**DUREE DE L'ENQUETE** [arrêté n° 058-2020 du 24 février 2020] :

\* Du vendredi 20 mars 2020 au lundi 20 avril 2020 inclus.

**SIEGE DE L'ENQUETE ET LIEU DE DEPOT DU DOSSIER :**

\* Mairie de Castifao.

**PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR** [désigné par le président du tribunal administratif de Bastia, le 14 novembre 2019] :

Monsieur Dominique ZAMBONI, architecte DPLG, enseignant à l'université de Corse, expert judiciaire près la cour d'appel de Bastia, recevra les observations du public en mairie de Castifao, selon les modalités suivantes :

\* vendredi 20 mars 2020, de 10 h 00 à 14 h 00 ;

\* lundi 20 avril 2020, de 10 h 00 à 14 h 00.

Durant cette période, le public prendra connaissance du dossier d'enquête, comportant notamment une étude d'impact et l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de Corse, et consignera ses observations dans un registre ouvert à cet effet en mairie de Castifao, pendant les heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Le public pourra aussi communiquer ses observations par voie électronique, à la direction départementale des territoires et de la mer

**[ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr],**

au plus tard le lundi 20 avril 2020 à 14 h 00, date et heure de clôture de cette enquête.

Ce dossier pourra également être consulté sur un poste informatique en mairie, pendant toute la durée de l'enquête, du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 15 h 30, à partir du site internet des services de l'Etat en Haute-Corse

**[www.haute-corse.gouv.fr].**

L'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de Corse, ainsi que la réponse du pétitionnaire, sont consultables sur le site internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, à partir du site internet des services de l'Etat en Haute-Corse.

Un registre dématérialisé sera également mis à la disposition du public sur le site : **https://www.registre-dematerialise.fr/1855**

Toutes les observations relatives à l'enquête pourront aussi être adressées au commissaire enquêteur, par écrit, en mairie de Castifao, place du village, 20218 CASTIFAO.

Les informations relatives à ce projet pourront être obtenues auprès de Monsieur Jean-François ANTONIOTTI, société « Corsica Verde 4 », lotissement «U Magnificu», 10, Strada Vechja, 20290 BORGIO (téléphone : 06 08 88 49 69).

A l'issue de l'enquête, le dossier, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, ainsi que la réponse du demandeur aux observations du public, seront tenus à la disposition des personnes intéressées en mairie de Castifao pendant un an, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer [service juridique et coordination], dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration.

Le rapport ainsi que les conclusions du commissaire enquêteur seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse.

La décision qui interviendra à l'issue de la procédure sera soit un arrêté accordant le permis de construire, avec ou sans prescriptions, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté de sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé par l'administration au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme. Le préfet de la Haute-Corse est l'autorité compétente pour prendre cette décision.

N° 88

**AVIS D'ATTRIBUTION**

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Mme Marie-Pierre BIANCHINI - Directrice par intérim

Avenue Paul Giacobbi - BP 618 - 20601 BASTIA

Tél : 04 95 30 95 30 - Fax : 04 95 33 86 05

**mèl : marches-publics@odarc.fr****web : http://www.odarc.fr**

L'avis implique un Accord-Cadre

Objet : Numéro de la consultation : **19/FCS/004 ACCORD CADRE DE FOURNITURE DE MATERIELS DE CLOTURES DE CULTURES ET D'ESPACES CULTIVES**Référence acheteur : **19/FCS/004/BO**

Nature du marché : Fournitures

Procédure adaptée

Classification CPV :

Principale : 34928200 - Clôtures

Complémentaires : 34928310 - Clôtures de protection

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bastia

Villa Montépiano - 20407 Bastia - Cedex

Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855

**greffe.ta-bastia@juradm.fr**

Attribution du marché

Nombre d'offres reçues : 2

Date d'attribution : 28/10/19

Marché n° : 19/FCS/004

AGRINOSTRA, Lieu dit Michel Ange, 20167 Afa

Montant HT : 190.000,00 Euros

Envoi le 25/02/20 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur **http://www.marches-publics.info**

N° 89

**PROCES VERBAL DE L'ETAT D'ABANDON MANIFESTE N°1 / 2020  
DE L'IMMEUBLE SITUE A LAMA CADASTRE SECTION E N° 200**

**Vu** les articles L 2243-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,**Vu** l'article 71 de la loi Allur du 24 mars 2014,**Vu** l'article 130 de la loi du 7 août,

Nous soussigné,

Attilius Ceccaldi, Maire de la Commune de Lama,

nous sommes rendu au lieu-dit U Mercatu à Lama afin de constater l'état d'abandon manifeste de partie de la construction [1er étage] sise à cette adresse et cadastrée section E N° 200 ;

Nous avons pu constater que ledit immeuble n'abrite aucun occupant et n'est manifestement plus entretenu.

**Les désordres auxquels il convient de remédier pour faire cesser l'état d'abandon manifeste sont les suivants :**

- Côté sud le mur est envahi par la végétation.

- une partie du toit s'est effondrée.

- les gouttières ont disparu.

- les menuiseries des fenêtre et les vitres sont détériorées voire inexistantes.

Conformément aux dispositions de l'article L.2243-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ce procès verbal sera affiché à la mairie et sur l'immeuble concerné pendant trois mois et fera l'objet d'une insertion dans deux journaux locaux diffusés dans le département : «Le Petit Bastiais» et «l'informateur Corse». En outre ce procès verbal provisoire d'abandon manifeste sera notifié aux propriétaires, aux titulaires de droits réels et aux autres intéressés.

**De quoi nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été clos.****Fait à Lama, le 11/02/2020, Le Maire.**

# Corséa Nettoyage

## Un autre regard sur la propreté

**Siège social : Zone industrielle D'Erbajolo - 20600 BASTIA**

**Adresse corespondante : BP693 - 20601 BASTIA CEDEX**

**Mail : corsea.nettoyage.net / Tél : 07.78.90.57.11 - 04.95.34.20.27**

**Site web : www.corsea-nettoyage.fr**

## DERNIERES MINUTES

N° 90



**OFFICE NOTARIAL**  
26130 Saint Paul Trois Chateaux

Suivant acte reçu par Me Bruno MESSIE, notaire associé à ST PAUL TROIS CHATEAUX, le 19/02/2020, M. Claude, André DIAZ et Mme Marie-Christine, Laure, Fernande CRAISSON, son épouse, demeurant ensemble à POGGIO MEZZANA [20230] 3 RC résidence Alba Marina Quartier Levole Sottane, mariés sans contrat à LA BAUME DE TRANSIT [26], le 9 avril 1983, ont convenu, dans l'intérêt de la famille, de **modifier leur régime matrimonial** en adoptant le régime de la communauté universelle.

En **cas d'opposition** au présent changement de régime, domicile est élu au siège de l'Office Notarial ci-dessus dénommé.

Pour avis, Me Bruno MESSIE.

N° 91

### KINES FICABRUNA

Société Civile de Moyens

Au capital de 750.00 €

Porté à 1.000 €

Siège social :

Centre Commercial de Ficabruna  
20620 Biguglia  
799 893 375 RCS Bastia

### AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 24 Février 2020, il résulte que :

Le **capital social a été augmenté** d'une somme de deux cent cinquante [250] euros, pour être porté de 750 € à 1000 €, par versement en numéraire .

Les **articles 6 - apports et 7 - capital social** des statuts ont été modifiés en conséquence.

**Dépôt légal** au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le représentant légal.

N° 92

### SARL CREBTP

Les Horizons Bleus, Bât A2  
Recipello, 20200 Bastia

Au capital de 7700 €

Siège de liquidation :

Les Horizons Bleus, Recipello  
20200 Bastia  
RCS : 478 217 664

L'assemblée générale réunie le 31 décembre 2019 à 18 heures à Petrosa Prunete 20221 Cervione, a **approuvé** le compte définitif de liquidation, **déchargé** Monsieur RUTILI Marc, demeurant 2, rue les Horizons bleus, Bat A2, 20200 Bastia, de son mandat de liquidateur, **donné** à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les **comptes de liquidation** seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Bastia, en annexe au registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis, le liquidateur.

N° 93



### SCP MAMELLI

Notaires

20217 Saint-Florent

Tel : 04.95.37.06.00

scp.mamelli@notaires.fr

### AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code Civil

Article 1378-1

Code de Procédure Civile

Loi n°2016-1547

du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 30 septembre 1998, Madame Paulette Jacqueline BRIZI, en son vivant traitée, demeurant à SAINT-FLORENT [20217] chemin de Sainte Catherine. Née à MARSEILLE [13000], le 28 novembre 1930. Veuve de Monsieur Joseph, Laurent PINELLI et non remariée. Non liée par un pacte civil de solidarité. Décédée à PATRIMONIO [20253], le 31 janvier 2020.

**A consenti un legs universel.**

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Sophie MAMELLI, Officier public, Notaire Associée de la Société Civile Professionnelle "Sophie MAMELLI et Vannina MAMELLI, titulaire d'un Office Notarial" à SAINT-FLORENT, le 21 février 2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

**Opposition** à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Sophie MAMELLI, notaire à SAINT-FLORENT [20217], référence CRPCEN : 20040, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de BASTIA de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

**En cas d'opposition**, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

N° 94

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé, à Propriano le 24 février 2020.

Il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :

Forme : SARL

Dénomination Sociale : **A BOXETTA**

Enseigne : « **A BOXETTA** »

Capital : Deux mille euros [2.000 euros] divisés en deux cent [200] parts de 10 euros chacune, entièrement souscrites et libérées.

Siège social : 18 rue Jean Jaurès - 20110 Propriano

Objet social : La société a pour objet : Conception, édition et vente de coffrets d'expériences de loisirs et de divers autres cadeaux d'expérience diverses.

Durée : Quatre-vingts dix neuf [99] années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports en numéraire : Deux mille euros  
Gérant : Monsieur **ZANNINI Jérémy**, né le 15/02/1989 à Clamart, de nationalité française, célibataire. Demeurant : 20100 SARTENE - 18, rue Jean Jaurès  
La société sera immatriculée au Tribunal de Commerce de : Ajaccio.

Pour insertion,

N° 95

### GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA

N° RG : 19-167

Date : 10 Février 2020

Jugement prononçant : l'Adoption d'un Plan de Redressement par voie de continuation pour une durée de 10 ans à l'égard de Mme Murati Claire, demeurant 6, avenue Emile Sari, 20200 Bastia Haute-Corse

Activité : Infirmière

Juge commissaire : M. Huber, Juge Commissaire et Mme Lanfranchi Otto Bruc, Juge Commissaire Suppléant

Mandataire Judiciaire :

**SELARJ BRMJ**

L.D Canale

RN 198 - 20600 Furiani



N° 96

### AVIS

TERRA FDS, SASU au capital de 650 euros, Route Royale, 20213 Penta Di Casinca. RCS: Bastia 853955334. A compter A.G.E du 03-02-2020: Démission président: Mme POLIDORI MORACCHINI Marie. Nomination nouveau président: M. POLIDORI Jean Charles Ldt Storzicone - Route Royale, 20213 Folelli. Formalités au RCS de Bastia.

DEPOSEZ vos annonces à :

al-informateurcorse@orange.fr

N° 97

### AVIS

Lors de l'AGE en date du 5 janvier 2020, les associés de la **SAS LIVIA**, constatent la perte du plus de la moitié du capital social et suite à l'article L.223-42, **décident de poursuivre l'activité** malgré les pertes constatées  
Acte sous seing privé.

N° 98

### ANTHYAS

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7700 euros

Siège social : San Andrea

Lieu-dit Maccine, 20167 Alata

437 753 916 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération du 30/09/2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, **a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution** de la Société.

Pour avis, La Gérance.

**POUR ACCELERER VOS DEMARCHES  
PAIEMENT  
PAR CARTE BANCAIRE**



SUR PLACE

OU PAR TELEPHONE

N° 99

### SP31

Société par Actions Simplifiée

à Associé Unique

Au capital de 40.000 €

Siège social : Lieu-dit Costa

20226 Costa

443 026 190 R.C.S. Bastia

Suivant procès-verbal en date du 29 janvier 2020, l'associé unique a :  
- décidé la **dissolution anticipée** de la Société.

- nommé en qualité de liquidateur :

M. Thierry PANTZ, [anciennement Président] demeurant Village - 20226 COSTA.

- fixé le siège de la liquidation au Lieu dit Costa, 20226 COSTA, adresse de correspondance où doivent être notifiés tous les actes et documents concernant la liquidation.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Le liquidateur.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Avec actulegales.fr, vous retrouvez toutes les annonces légales entreprises parues dans la presse habilitée depuis le 1er janvier 2010

Actulegales.fr, avec votre journal

**Actulegales.fr**

Le site officiel des annonces légales d'entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours de **Infolegale**

ÉCONOMIE

# NOUVEAU REcul POUR LES DOSSIERS DE SURENDETTEMENT

**Dans une enquête typologique, la Banque de France a communiqué les résultats enregistrés en 2019 qui viennent confirmer une tendance à la baisse de ces situations d'impasse financière.**

**Il apparaît qu'en Corse, taux de pauvreté élevé ne rime pas avec fort surendettement.**

Pour la 8<sup>e</sup> année consécutive, 2019 a connu une baisse des nouvelles situations de surendettement. C'est ce qui ressort de l'enquête typologique sur le surendettement des ménages réalisée par la Banque de France\*. En effet, avec près de 81000 nouvelles situations de surendettement enregistrées au niveau national, le nombre de primo-dépôts est au plus bas depuis la fin des années 1990. Une baisse qui se confirme également en Corse avec un recul de - 3,9%, mais avec moins d'ampleur que sur le reste du territoire, du fait d'une progression relevée en Haute-Corse (+10,6%). Par ailleurs, l'enquête vient confirmer un changement de nature du surendettement. Elle note en effet que désormais «près d'un ménage surendetté sur quatre n'a aucun crédit à la consommation» et souligne que cette forte réduction du nombre de situations a pour effet de concentrer toujours plus la procédure sur «des populations socialement fragiles». Ainsi, sur l'ensemble du territoire français, 86% des ménages sont locataires ou hébergés, 82% ont un patrimoine brut inférieur à 2000€ et 56% des personnes faisant partie d'un ménage surendetté ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté. Les femmes représentent 55% des personnes surendettées dans les tranches d'âge les plus touchées par le surendettement (de 25 à 54 ans) et près de 19% des ménages surendettés sont des familles monoparentales dont le chef est une femme. S'agissant de la Corse, les femmes représentent 58,1% des personnes surendettées en 2019, les femmes seules 26,8% des surendettés en 2019 (contre 26,6% au plan national et les célibataires 25,5% (contre 20,2% pour l'ensemble de la France).

Plus spécifiquement, pour notre île, l'enquête met en exergue deux caractéristiques. D'une part, «une non-corrélation apparente entre le taux de pauvreté [19,6% de la population contre 14,1% au niveau national] qui situe la Corse dans les régions les plus «pauvres» de France et le taux de dossiers pour 100 000 habitants qui est le plus faible de France [180 en Corse contre 268 au niveau national]». Un paradoxe qui, souligne la Banque de France «se retrouve aussi en matière de ménages bénéficiant du RSA: 3,3% en Corse contre 5,2% en France». D'autre part, «un profil sociologique particulier des surendettés, avec un poids relatif plus important des personnes célibataires [25,5% contre 20,2% en moyenne], des personnes âgées de 65 ans et plus [17,7% contre 12,8% en moyenne], des inactifs [54,2% contre 39,5% en moyenne] et des propriétaires [5,6% contre 3,6% en moyenne]».

Enfin, la Banque de France souligne que pour la Corse, les dettes des ménages surendettés s'élevaient à 22,3 M€ en 2019, dont 8,5 M€ de crédits immobiliers, 8,1 M€ de crédits conso et 2,9 M€ de charges courantes.

À noter que l'accompagnement des ménages surendettés restant une priorité pour l'organisme bancaire, il prévoit la mise en œuvre de nouvelles mesures pour 2020 telles que la simplification des courriers adressés aux débiteurs, l'ouverture d'ici la fin de l'année d'un portail «déposants» permettant d'effectuer un dépôt de dossier en ligne, ou encore le déploiement de 250 nouveaux Points conseil budget (PCB), dont 2 en Corse. ■ **Manon PERELLI**

\*L'enquête peut être consultée sur [www.banque-france.fr](http://www.banque-france.fr)

Td Taux d'effacement des dettes en 2019 – Dossiers clos, toutes procédures

(montant en millions d'euros, taux en %)

	Dettes immobilières	Dettes à la consommation	Dettes de logement	Dettes fiscales	Autres dettes <sup>e)</sup>	Total
Auvergne-Rhône-Alpes	9,7	39,3	56,2	42,6	34,3	29,0
Bourgogne-Franche-Comté	9,5	29,6	52,6	26,0	32,1	23,2
Bretagne	14,5	34,6	50,4	33,8	31,3	26,6
Centre-Val de Loire	8,2	28,8	50,7	32,4	32,3	21,7
<b>Corse</b>	<b>13,5</b>	<b>42,5</b>	<b>63,5</b>	<b>18,8</b>	<b>36,3</b>	<b>32,2</b>
Grand Est	9,9	33,0	55,2	38,8	35,0	26,5
Hauts-de-France	9,6	36,3	56,3	38,5	21,3	25,6
Île-de-France	7,0	34,6	42,8	34,1	27,7	25,6
Normandie	8,2	32,4	49,1	36,0	34,2	25,3
Nouvelle-Aquitaine	9,2	35,5	56,2	34,5	36,9	26,6
Occitanie	13,4	41,5	61,1	43,2	37,9	31,8
Pays de la Loire	9,3	29,4	51,5	25,5	27,2	21,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	10,0	41,3	54,9	37,5	31,5	30,0
<b>France métropolitaine</b>	<b>9,6</b>	<b>35,5</b>	<b>51,6</b>	<b>36,2</b>	<b>30,9</b>	<b>26,6</b>
France métropolitaine – Montant effacé	224	879	195	88	396	1781

e) Autres dettes, y compris dettes financières hors dettes immobilières et hors dettes à la consommation, et y compris dettes de charges courantes hors dettes de logement et hors dettes fiscales.

Source : Banque de France.

La Corse a un taux d'effacement des dettes immobilières supérieur de 4 points au taux national, un taux d'effacement des dettes à la consommation supérieur de 6 points au taux national et un taux d'effacement des dettes de logement supérieur de 12 points au taux national.

Les dépôts de dossiers de surendettement se partagent entre primodépôts et redépôts. Les primodépôts – ou nouvelles situations de surendettement – correspondent, par définition, aux nouveaux cas de surendettement, tandis que les redépôts relèvent parfois d'événements s'inscrivant dans le déroulement ordinaire de la procédure de traitement du surendettement, mais sont également dus pour partie aux difficultés de certains débiteurs à respecter les mensualités de remboursement mises en place par les commissions. Les primodépôts fournissent la véritable tendance en matière d'évolution du surendettement. Leur nombre, légèrement inférieur à 100000 en 2001, a atteint 142 000 à son apogée en 2011, avant de décliner, d'abord modestement lors des trois années suivantes [- 2,4% l'an], puis de façon plus marquée depuis 2015, avec une baisse proche de 40% sur 5 ans. Le nombre de primodépôts en 2019 est largement inférieur à celui du début des années 2000 comme à celui de 1990, année de mise en place de la procédure de traitement du surendettement. ■

REPÈRES

CENTURI

# DAVID BRUGIONI : ALLER AU BOUT DU TRAVAIL ENTREPRIS



Photo Claire GIUDICI

**Le mandat de David Brugioni, maire de Centuri, n'aura pas été un long fleuve tranquille. Pourtant, il n'envisage pas de jeter l'éponge. Il brigue un second mandat, bien décidé à aller au bout de ce qu'il a entrepris.**

**A** l'approche de ces élections municipales, la situation reste tendue à Centuri, petite commune du Cap-Corse qui compte cinq hameaux et une population à l'année de 2010 habitants. Depuis qu'il a été porté à la tête de la municipalité, en 2014, David Brugioni a été plusieurs fois confronté à des actes de violence (tirs sur la mairie, sur sa résidence, sur les caméras de vidéo-surveillance, insultes et incivilités diverses, etc.) qui ne l'ont cependant pas découragé. Son opiniâtreté lui a d'ailleurs valu de se voir remettre, en janvier 2019, le prix Éthique d'Anticor pour son « courage dans la défense d'une culture de la probité, de la légalité et de l'intégrité ». Et, alors que certains maires, plus particulièrement dans le rural ou les communes de petite taille ne souhaitent plus rempiler, ce maire nationaliste a choisi de se présenter à nouveau, à la tête de la liste Centuri Dumane. « Ce n'est pas toujours facile à vivre, reconnaît-il, mais je veux aller au bout de ce que j'ai entrepris. Quand je me suis présenté, en 2014, je savais la commune surendettée, je savais qu'il y avait dans ses comptes un déficit de 1 M€, mais je n'imaginai pas ce que j'allais trouver et qui m'a conduit, conformément à ce qu'impose l'article 40\*, d'informer la justice de la gravité de ce qui s'est produit durant la précédente mandature. »

En effet, il avait alors signalé au parquet de Bastia différentes infractions, concernant notamment des marchés publics irréguliers. Une plainte qui avait conduit le Parquet à poursuivre l'ancien maire, José Micheli, pour favoritisme, prise illégale d'intérêt et détournements de fonds publics. Poursuites qui se sont soldées, en avril 2017 par une condamnation, prononcée par le tribunal correctionnel, de deux ans de prison avec sursis, 10 000 € d'amende et deux ans d'inéligibilité. Trois autres personnes ont été condamnées dont un adjoint au maire, dont la condamnation a été confirmée en appel. « Puis il y a un second volet judiciaire pour faux en écriture publique, fausses facturations et acquisition irrégulière de biens communaux.

*Il est toujours à l'instruction, poursuit David Brugioni, et j'espère de la justice qu'elle ira au bout de ce dossier. Ce sont les contribuables de Centuri qui sont lésés dans ces affaires, et c'est le développement équilibré de notre village que l'on obère ! »*

Le maire sortant ne cache pas espérer que, une fois la justice passée, les tensions qui troublent la vie du village retomberont. « Nous avons déjà en partie redressé les comptes, souligne-t-il. L'endettement a été réduit de moitié, il tourne désormais autour de 500 000 €. Et nous comptons poursuivre dans ce sens, sans augmenter l'impôt, en œuvrant pour le bien de tous et non de quelques privilégiés. Nous avons lancé quelques projets structurants, dont nous savons qu'ils peuvent être - dans la mesure où ils sont reconnus comme tels - subventionnés à hauteur de 80%. » Achat d'un terrain pour la création d'un parking sur le port, rénovation du réseau d'eau, remplacement de l'éclairage public par des ampoules à LED, création d'une plateforme de compostage, d'une poissonnerie, sont autant de points abordés. « Puis il y a le PLU que nous devons mettre en conformité avec la loi. Nous avons engagé un bureau d'étude qui travaille sur le sujet. En tant que nationaliste, proche de Core in Fronte, je me suis toujours battu contre la spéculation foncière et pour le respect de notre environnement. Je tiens à ce que ce soit effectif à Centuri. »

Les électeurs en décideront. Car à Centuri ces municipales 2020 verront s'affronter trois listes. Le premier challenger du maire sortant n'est autre que son prédécesseur, José Micheli. L'autre candidat, Pierre Rimattei, brigue un mandat pour la première fois. « Mais quel que soit le résultat, conclut David Brugioni, ce que nous avons obtenu au plan du redressement financier, au plan de la transparence dans l'action publique et concernant les actions judiciaires en cours, c'est pour mon équipe et pour moi une satisfaction. » ■

Claire GIUDICI

\*L'article 40 fait obligation aux élus et fonctionnaires de dénoncer un possible délit

## DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC AÉRIENNE

### Plaidoyer pour la diaspora

**Votée le 26 septembre 2019**, la nouvelle délégation de service public dans le domaine du transport aérien devrait entrer en vigueur à partir du 25 mars 2020 et ce pour une période de 4 ans. La compagnie Air Corsica a été retenue pour être le délégataire exclusif sur les vols vers Nice et Marseille (les lignes aériennes dites de «bord à bord»), et le groupement Air Corsica/Air France pour les vols de et vers Paris Orly. Cette DSP permet une baisse des prix sur les tarifs résidents (99€ pour un aller retour vers Nice ou Marseille et 190€ en direction de Paris Orly). Tarifs qui, en toute logique, ne concernent que les personnes habitant en Corse. Une situation dont se sont pourtant émues, notamment via lettres ouvertes et messages sur les réseaux sociaux, nombre de Corses de la diaspora, s'estimant pénalisés. Un appel auquel n'est pas resté insensible le président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy Talamoni. Celui-ci a ainsi reconnu que si le «nouveau dispositif prévu aurait, certes, l'avantage d'empêcher des effets d'aubaine au bénéfice de personnes n'ayant pas leur centre d'intérêts matériels et moraux en Corse» il présenterait en revanche «le lourd inconvénient d'exclure les Corses de la diaspora du tarif préférentiel». Jean-Guy Talamoni a donc indiqué avoir saisi le président du Conseil exécutif de Corse et la présidente de l'Office des transports de la Corse de la nécessité d'adapter «sans tarder» le dispositif afin qu'il ne soit pas pénalisant pour les Corses de la diaspora. Il propose pour cela de «réintégrer ces derniers parmi les bénéficiaires du tarif préférentiel à travers le dispositif du «centre des intérêts matériels et moraux», lequel existe déjà en droit français» et se fonde sur un certain nombre de critères permettant de prouver le lien avec le territoire «déjà appliqués en Outre-Mer depuis plusieurs dizaines d'années». Une motion avec demande de priorité a été déposée en ce sens afin que l'Assemblée de Corse délibère au plus tôt sur la question. ■ JPM



Illustrations d'après photos DR

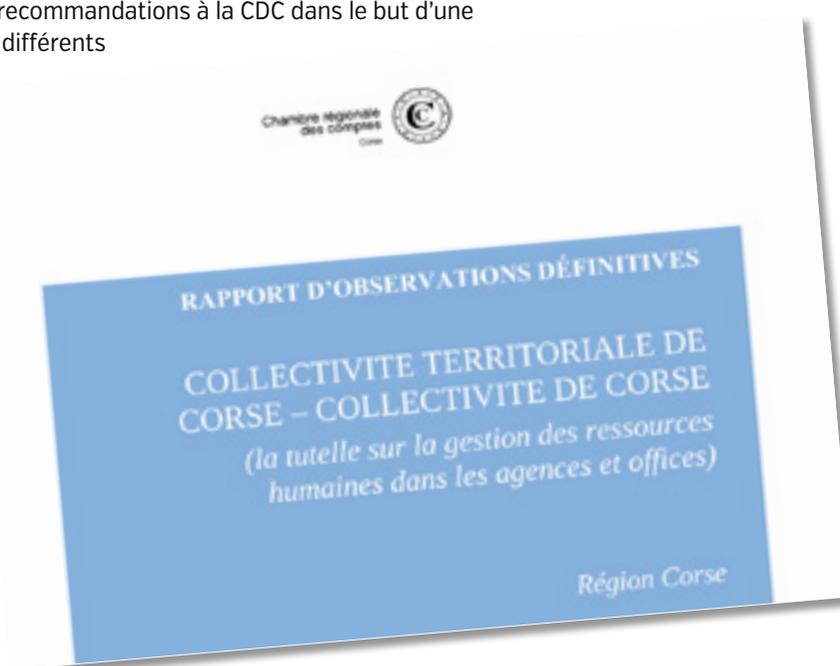
## OFFICES ET AGENCES DE LA CDC

### La CRC invite à une gestion plus serrée

**Le 26 février**, la chambre régionale des comptes (CRC) a rendu un rapport relatif à la gestion des ressources humaines des 8 offices et agences de la Collectivité de Corse [ CDC]. Portant sur les «exercices 2013 et suivants» – c'est-à-dire avant et après la création d'une collectivité unique par la fusion de la Collectivité territoriale de Corse et des départements de la Corse-du-Sud et de la Haute-Corse-ce rapport s'inscrit dans le programme de de contrôle de la chambre pour 2019. La CRC relève, entre autres, une évolution des dépenses de personnels non corrélée à l'évolution des effectifs, des coûts élevés avec notamment un régime de temps de travail générateur de surcoûts, des dispositifs généreux en cas de rupture de contrat de travail, etc. Elle pointe aussi des recrutements en contrat à durée déterminée «insuffisamment encadrés et donnant lieu le plus souvent à des «titularisations» par contrat à durée indéterminée.»

Le financement de 7 de ces agences dépend entre 87 et 99% de la CdC, pour un montant total de 243,1M€, dont 187 M€ sont versés à l'Office des transports de la Corse (OTC). La CRC formule quatre recommandations à la CDC dans le but d'une meilleure gestion des dotations financières propres versées aux différents

offices et agences. La CDC se voit conseiller par exemple de conclure avec chaque agence et office des conventions d'objectifs et de performances triennales; de fixer annuellement le niveau des effectifs des agences et offices, conduisant à une diminution de 29 emplois [ soit une réduction de 2,7M€ de dépenses en subventions d'exploitation]. De procéder à une modification du statut de l'Agence du tourisme, de l'Agence du développement économique de la Corse, de l'Office de l'environnement de la Corse et de l'Agence d'aménagement durable, d'urbanisme et d'énergie de la Corse afin de réaliser une économie de 4,1M€. Enfin, dans l'hypothèse du maintien du statut d'établissement public à caractère industriel et commercial [EPIC] des agences et offices, la CdC doit s'assurer que ces établissements redéplient leurs activités respectives vers la production et la commercialisation de biens et services jusqu'à ce que ces dernières représentent une part déterminante de leurs ressources. Cela conduirait à un allègement de la dotation de fonctionnement propre versée par la tutelle à hauteur de 21,6M€. ■ JPM



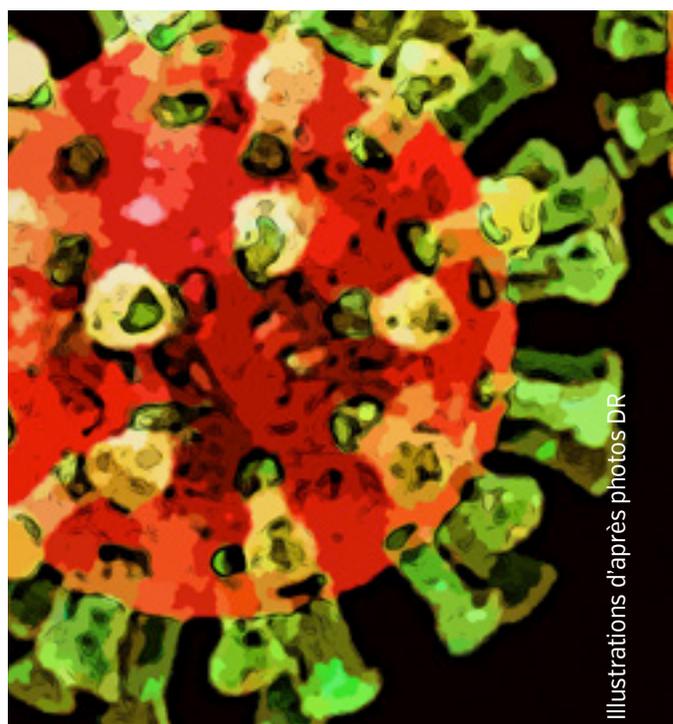
# CARNETS DE BORD

De Marseille au coronavirus

par **Béatrice HOUCHARD**

Journaliste successivement à *La Nouvelle République*, *du Centre-Ouest*, *La Vie*, *Le Parisien*, *Le Figaro* et *L'Opinion*. Spécialiste de politique, passionnée de cyclisme et d'opéra.

Auteur notamment de  
*À quoi servent les députés?* (Larousse, 2008),  
*Le Fait du Prince* (Calmann-Lévy, 2017),  
*Le Tour de France et la France du Tour* (Calmann-Lévy, 2019).



Illustrations d'après photos DR

## 19 FÉVRIER

Au Palais du Pharo à Marseille, rencontre avec Jean-Claude Gaudin. Le maire de la ville (depuis 1995) est comme toujours jovial. Il raconte quelques bonnes vieilles histoires, se moque (gentiment) d'Alain Juppé, dit plutôt du bien d'Emmanuel Macron, insiste sur le fait qu'il a tenu à ce que la plaque «*Rond-Point du Prado Jacques-Chirac*» soit installée avant la fin de son mandat. Il ne veut pas trop parler de «l'après», tout en concédant que la fin du stress permanent vécu par un maire constituera pour lui un soulagement. Mais on sent une blessure. La candidate à laquelle Jean-Claude Gaudin a apporté son soutien, Martine Vassal (Les Républicains) fait bien attention à ne pas se réclamer de lui ni de son bilan. Et ce bilan, justement, est souvent résumé par les médias et par ses adversaires (voire par ses «amis») à l'effondrement de la rue d'Aubagne, où sont mortes huit personnes le 5 novembre 2018. S'il n'y avait pas eu ce drame, nul doute qu'on parlerait du nombre de touristes, de la baisse du chômage et d'une certaine embellie économique, des constructions, des nouvelles lignes de tramway, des efforts sur la propreté et la circulation. Tout n'est pas réglé, évidemment. Mais, parce que l'opinion est à cran, elle est injuste. Et la rue d'Aubagne, comme on dit, semble avoir effacé tout le reste. Avec le temps, l'histoire fera le tri.

## 20 FÉVRIER

Qui n'a pas son interview plus ou moins exclusive de Piotr Pavlenski? Le Russe, prétendument artiste, parfois présenté comme «performeur», est la vedette de la semaine. On n'ose pas dire le «héros» puisqu'il clame lui-même qu'il est surtout un voleur: il aurait subtilisé la porno vidéo de Benjamin Griveaux dans le portable de son amie, qui en était destinataire en 2018, pour la poster sur son un peu reluisant site internet. La complaisance médiatique ne s'arrête pas à si peu. Piotr Pavlenski «s'explique» dans le Monde, répond aux questions du *Parisien*, et France-Inter, la radio des donneurs de leçons, l'a «longuement rencontré». Certains se l'arrachent. On a un peu honte.

## 21 FÉVRIER

Quand on allait interviewer Michel Charasse, on avait intérêt à

avoir travaillé ses dossiers avant de venir. Que ce soit à l'Elysée, au ministère du Budget, au Conseil constitutionnel ou pour l'interroger sur tel ou tel moment de la V<sup>e</sup> République. Sous peine de se faire renvoyer dans les cordes et, les très mauvais jours, se faire traiter de tous les noms. Charasse était cultivé et précis, rigoureux voire rugueux, républicain et anticlérical (aux obsèques de François Mitterrand à Jarnac, il était resté devant l'église avec le chien Baltique), excessif et tonitruant. Mort dans la nuit, il emporte avec lui les derniers secrets de la Mitterrandie et probablement beaucoup d'autres, pas seulement ceux des déclarations fiscales. Il était, comme on dit, un «personnage». Très ancien monde mais avec cet humour qui lui donnait du charme, au-delà des exaspérations qu'il ne manquait pas de susciter.

## 23 FÉVRIER

Faut-il vraiment avoir peur du coronavirus? On commence à se poser la question depuis que l'Italie est touchée et annule tout ce qui attire les habitants en dehors de chez eux: le carnaval de Venise, les représentations de la Scala de Milan et autres manifestations et fêtes. En France, les enfants qui ont passé du temps dans l'Italie du Nord ne sont pas les bienvenus dans les écoles en ce matin de rentrée scolaire de la zone C. Et quiconque rentrera des mêmes régions sera invité à passer quatorze jours à son domicile, sauf obligation expresse.

Dans les cafés du commerce de toute la France, les conversations vont bon train et la dénonciation de pseudo-mensonges n'est jamais loin. Bien sûr, le gouvernement nous cacherait la gravité de la situation. «*Comme quand on nous avait dit que le nuage de Tchernobyl s'était arrêté à la frontière!*» entend-on répéter. Qu'importe que cet argument n'ait jamais été avancé en 1986, puisque tout le monde croit le contraire. Entre la vérité et la légende, la légende l'a emporté. Donc, le gouvernement ne ferait pas assez pour protéger les populations. Mais quand un autre gouvernement achetait de quoi vacciner presque tout le pays contre la grippe H1N1, Roselyne Bachelot, alors ministre de la Santé, s'était pris une avalanche d'insultes et de ricanements sous prétexte qu'elle en faisait trop. Gouverner la France, c'est presque aussi dur que diriger Marseille... ■

FÉVRIER

# LE FEU EN PLEIN HIVER



À peine débutée, l'année 2018 avait été tristement marquée par de gros incendies. Les plus de 2000 hectares partis en fumée et la dévastation des communes de Cervione, Sant'Andria di u Cotone et Chiatra-di-Verde où 10 maisons avaient brûlé, sont encore dans tous les esprits. Pourtant, on croyait que le feu en plein hiver resterait un événement exceptionnel. La suite a pourtant démontré le contraire, quasiment à la même époque en 2019. Durant le dernier week-end de février, les flammes font en effet leur retour. Alors que les deux départements corses sont placés en vigilance jaune « vents violents » par Météo France, l'île est à nouveau la proie d'une série d'importants incendies qui débutent dans la nuit du 23 au 24 février.

La Corse-du-Sud connaît ainsi de multiples départs de feu, dont les plus importants touchent les communes de Tolla et de Sampolo. Si à Tolla le feu, inaccessible aux pompiers, sévit sur les crêtes, il n'en est pas de même à Sampolo. Dans la nuit, l'incendie menace un temps le village, obligeant les pompiers à procéder à la défense de nombreuses habitations et à la mise en sécurité de 12 personnes. Le bilan fera état de deux pompiers incommodés, d'un entrepôt brûlé, d'une maison endommagée, et de surfaces agricoles ravagées. Le 26 février, une reconnaissance aérienne fixera à environ 150 hectares la surface parcourue par les flammes sur l'ensemble de ces deux incendies.

Mais c'est en Haute-Corse que la situation s'est avérée la plus inquiétante. Tandis qu'à Sisco et Ghisoni les flammes parcourent respectivement 65 hectares et 11 hectares, Calenzana payera une fois de plus un lourd tribut. Trop régulièrement touché par les flammes, le village se verra en tout amputé de quelques 1200 hectares de végétation brûlés entre le 24 et le 26 février. Attisé par les vents violents qui soufflent sur la Balagne, les flammes y ont rapidement gagné du terrain et la situation est très vite devenue incontrôlable. Dans un premier temps, le feu a traversé le village en moins d'une demi-heure, miraculeusement sans faire de blessé. « C'était impressionnant. Le feu est passé à une allure folle sur les hauteurs du village. On parle de cheval au galop, mais cela va même plus vite », racontera, très ému, le maire de la commune, Pierre Guidoni, en disant avoir eu « très peur notamment pour les personnes âgées » et en indiquant qu'un bâtiment avait dû être évacué. Le

village traversé, le feu a continué sa course et grimpé sur les hauteurs. Le pire était alors envisagé, avec la crainte que les flammes ne basculent sur la forêt de Bonifato et ne provoquent un désastre écologique encore plus important. Si la forêt sera finalement sauvée, le maire du village ne tardera pas à dénoncer un incendie criminel : « Le feu n'est pas parti tout seul, on ne me le fera pas croire. Pour moi c'est criminel et c'est lâche », déclarera-t-il avant de déposer plainte. Dans le même temps, une enquête sera ouverte pour déterminer la cause de l'incendie et la procureure de la République de Bastia confiera dès le début que les « constatations opérées par la CTIIF [Cellule technique d'investigation sur les incendies de forêt] penchent en faveur d'une intervention humaine faute d'autre explication plausible quant au départ du feu ».

En tout, lors de ce week-end, plus de 1500 hectares sont donc partis en fumée. Avec ces incidents en plein hiver qui deviennent désormais récurrents, au-delà du changement climatique que l'on peut voir à l'œuvre et des hivers plus secs qui ont pu être constatés, ce sont aussi les comportements humains qui sont pointés du doigt. « On a un sol très sec, pas de pluie depuis un certain temps et beaucoup de soleil, mais aussi de l'imprudence avec des écobuages inappropriés sur toute la Corse », avait ainsi dénoncé la préfète de Corse lors d'un point presse le 24 février. Quelques heures avant le début des différents brasiers, Météo France avait pourtant émis un bulletin de vigilance et les deux préfectures corses avaient déconseillé de faire usage du feu. ■ Manon PERELLI

**12 mois après**, les mêmes causes ont produit les mêmes effets. Vent extrêmement violent, « imprudences » malgré les interdictions et végétation sèche ont conduit à la destruction de plus de 1500 ha entre Quenza et U Sulaghju. Un désastre assorti cette fois de la visite-éclair de Christophe Castaner, ministre de l'Intérieur, et d'une mini-polémique à propos des Canadair, rentrés sur le continent pour « maintenance » quelques heures après avoir entamé leurs rotations sur le foyer. Une fois de plus, la question des moyens, et singulièrement des moyens de lutte aériens se pose avec la plus terrible acuité. ■ EP

# La sélection de la rédaction

## De la place Vendôme à Ajaccio

En 1833, le sculpteur Charles-Émile Seurre réemploie le bronze provenant de seize canons russes et autrichiens pris lors de la campagne de 1805 pour fondre une statue de Napoléon. Haute de près de 4 mètres, l'œuvre représente l'empereur vêtu de l'uniforme de colonel des chasseurs à cheval de la garde: bicorne, redingote, bottes... L'image d'un chef militaire proche de ses hommes, celle du Petit caporal, du Petit tondu. Un mois plus tard, Louis-Philippe fait placer la statue au sommet de la colonne de la Grande Armée, sur la place Vendôme, à Paris. En 1863, par décision de Napoléon III, elle en est retirée pour être installée au rond-point de Courbevoie, à Neuilly, où elle restera jusqu'en 1870 lorsque, à l'approche des troupes prussiennes, son transport vers les Invalides, par voie fluviale, est organisé. Dans des circonstances qui n'ont pas été clairement déterminées, la statue sombre dans la Seine et subit des dommages. Repêchée par la suite et placée aux Invalides, elle fait l'objet d'une restauration en 1910. En 1935, le « musée d'Ajaccio » est destinataire d'une tête en bronze provenant d'une statue de Napoléon par Seurre. Elle dormira de longues années dans les réserves du palais Fesch, non sans avoir séjourné un temps à la marie annexe de Mezzavia. En 2015, le musée des Invalides fait procéder à une deuxième restauration de la statue, et à cette occasion, quelques analyses sont effectuées. Elles révèlent que le corps et la tête de la statue ont été réalisés avec des alliages différents, semblant indiquer que le restaurateur a remplacé la tête d'origine, la jugeant trop abîmée. Se pose alors la question de savoir ce qu'il est advenu de la tête d'origine. L'exploration des archives nationales conduit les conservateurs vers Ajaccio... La récente restauration de cette tête de bronze donne lieu à une exposition-dossier, offrant l'occasion de présenter de nouvelles acquisitions – gouaches, photographies, gravures – relatant les péripéties de la fin du Second Empire et de la Commune de Paris.

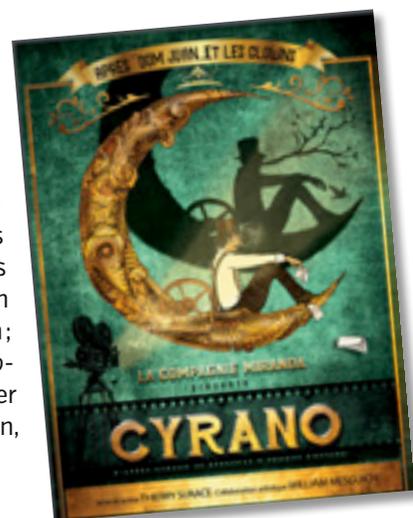
Jusqu'au 30 avril. Palais Fesch, Musée des Beaux-Arts, Ajaccio. ☎ 04 95 26 26 26 & [www.musee-fesch.com](http://www.musee-fesch.com)



## Cyrano

Fondée à Nice en 1995 par l'auteur et metteur en scène Thierry Surace, la compagnie Miranda revisite le *Cyrano de Bergerac* d'Edmond Rostand, en s'éloignant de l'image du mousquetaire et en resituant l'action à l'époque mais aussi dans le milieu du cinéma muet. Cyrano arbore un masque, comme ceux, en bronze ou céramique, que portaient les « gueules cassées » de la Première Guerre mondiale. Un héros blessé, tour à tour acteur ou réalisateur, entouré, en lieu et place des cadets de Gascogne, par une équipe de machinistes, recrutés dans les bandes d'apaches et autres mauvais garçons de l'époque. Les autres personnages-clés de la pièce sont inspirés des stars des années 1920: De Guiche a des allures d'Eric Von Stroheim; Roxane est un doux mélange de Gloria Swanson et de Louise Brooks; Christian est une sorte de Douglas Fairbanks; Lignère tient de Buster Keaton; Raguenaud évoque Stan Laurel. Hommage appuyé à Méliès, cet « artisan génial de l'illusion cinématographique » qui, tout comme Cyrano « imaginait un voyage dans la lune », le spectacle vise à plonger le public au beau milieu d'un tournage, « ronde effrénée et virevoltante, hystérie joyeuse de création, de changements de décors et de personnages ».

Les 5 et 6 mars, 20h30. L'Aghja, Ajaccio. ☎ 04 95 20 41 15 & [www.aghja.com](http://www.aghja.com)



## César Vezzani

La critique parisienne le surnommait « le Merle blanc ». Issu d'un milieu modeste, la « population laborieuse et pauvre de Bastia », rappelle le metteur en scène Jean-Pierre Lanfranchi, César Vezzani n'en a pas moins gravi, avec une facilité qui peut sembler aujourd'hui déconcertante, les marches de la renommée. Sans pour autant perdre son franc-parler, quels que soient ses interlocuteurs, ni se couper de ses racines. Un personnage romanesque mais pourtant bien réel, riche, complexe, dont le parcours se prête à merveille au récit théâtral. La compagnie Unita Teatrale a donc porté à la scène l'histoire de ce grand ténor quelque peu tombé dans l'oubli, y compris sur la terre qui l'a vu naître. C'est l'occasion de parcourir une page de l'histoire du bel canto, mais plus encore de redécouvrir un homme dont le parcours est bien plus qu'une « success story » et dont l'histoire aurait pu faire le bonheur d'un Dumas ou d'un Balzac. En 18 tableaux, le spectacle retrace l'existence parfois tumultueuse d'un homme qui ne cessa jamais de chanter et d'aimer la vie. « Si l'on devait justifier de la nécessité de raconter l'histoire de César Vezzani aujourd'hui, il nous faudrait avouer qu'il n'y en a pas. Qu'il n'y en a pas plus qu'hier ou que demain, dit Jean-Pierre Lanfranchi. Ce qu'il y a d'impérieux, c'est de donner au quotidien les repères que sont ces vies d'humains plus que d'hommes. Ils sont autant de monuments à la gloire de ce que devrait être chaque existence ». Liant théâtre et opéra [le comédien Gray Orsatelli et le ténor Jean-François Marras se partagent le rôle de Vezzani], le spectacle est l'occasion d'entendre non seulement des airs fameux du répertoire lyrique qui ont fait le succès du ténor, mais aussi les chants corses, interprétés par l'ensemble Tavagna.

Les 6 et 7 mars, 20h30. Théâtre municipal de Bastia. ☎ 04 95 34 98 00 & [www.bastia.corsica](http://www.bastia.corsica)



# INFORMATIONS RELATIVES AUX ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

Dans le souci de maintenir le service de qualité  
que nous assurons pour les annonces  
qui nous sont confiées, nous nous vous rappelons que c'est désormais  
**le mardi avant 16 heures impératives**  
que nous devons recevoir vos annonces.

Merci de veiller tout particulièrement à vos insertions  
avec devis préalables ou conditions particulières...

**Pour joindre Albert Tapiero au service annonces judiciaires et légales**

**tél. 04 95 32 89 92 – mail: al-informateurcorse@orange.fr**

**et Bernadette Benazzi à notre secrétariat-comptabilité**

**tél. 04 95 32 04 40 – mail: gestion@corsicapress-editions.fr**

*POUR FACILITER LA RENCONTRE DE NOS FIDÈLES LECTEURS AVEC LES ANNONCEURS INSULAIRES,  
ICN A CONFIÉ LA RÉGIE DE SA PUBLICITÉ COMMERCIALE À CORSE REGIPUB ET VOUS REMERCIE PAR  
AVANCE POUR L'ACCUEIL QUE VOUS RÉSERVEREZ À STÉPHANE BRUNEL ET SON EQUIPE...*

**CORSE REGIPUB SAS**

**M. STÉPHANE BRUNEL**

**TÉL. 0612 03 52 77**

**mail: brunel.stephane@yahoo.fr**



**VOTRE ANNONCE SUR**  
**ZAPPY** 

**HAUTE CORSE 06 74 55 91 78**  
**CORSE DU SUD 07 68 30 55 33**  
**04 95 32 11 11**  
Près de 500 points de distribution  
sur toute la Corse



**AGIR  
PLUS**

**⊖ DE CONSOMMATION**

**⊕ DE CONFORT**

**C'EST FACILE...**

**ISOLEZ VOS COMBLES !**

Pour bénéficier de nos aides, faites une simulation de prime et demandez un devis à une entreprise partenaire Agir Plus sur [corse.edf.fr/agirplus/](http://corse.edf.fr/agirplus/)



EDF SA 22.20 avenue de Wagram 75382 Paris Cedex 08 - France Capital de 930.000.000 euros S32 083 371 R.C.S Paris - Cedex photos : 123 RF Creation - EBB&WB - Corco Design

L'énergie est notre avenir, économisons-la ! - L'energia hè u nostru avvene, tenimula à contu.

Programme en faveur de la maîtrise de la demande en énergie piloté par le Comité MDE de Corse et financé par l'Etat.